

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. II.—No. 47.

MONTREAL, JEUDI, 23 NOVEMBRE, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

LE RECENSEMENT.

Pour la première fois, peut-être, depuis l'établissement de ce pays, il y a un vide dans la perspective brillante que notre reproduction merveilleuse offrait à nos regards; pour la première fois il y a une ombre, une ombre lugubre dans le tableau de nos destinées nationales.

Au milieu de luttes et des dangers sans nombre qui nous assaillaient, lorsque le ciel de la patrie était sombre, que la tempête hurlait autour de l'arbre national, nous nous consolions dans la pensée que si le vent faisait tomber de cet arbre quelques feuilles, de nouvelles racines venaient, à chaque instant, l'attacher plus profondément au sol. En voyant la population canadienne s'agrandir et se multiplier par la seule force de sa reproduction naturelle à l'égal des autres nations, les pères de la patrie plongeant leurs regards dans l'avenir disaient avec fierté que l'immense région laissée à notre expansion n'était pas trop grande pour nous, et qu'un jour cet arbre puissant la couvrirait tout entière de ses rameaux et de ses fruits.

Confiants dans nos forces et dans la Providence qui nous avait conduits par la main à travers tant de misères et de dangers, nous nous endormions en rêvant de nos glorieuses destinées. Depuis quarante ans surtout, nous nous bercions mollement dans nos souvenirs et nos illusions, au souffle de la brise qui enflait nos voiles et entraînait notre barque; le danger était passé, le ciel nous était favorable.

Hélas! nous oublions les conditions d'existence imposées à tout être humain, à toute nation: nous oublions qu'il est dans l'ordre de la Providence que l'homme travaille sans jamais se reposer, que l'intelligence lui a été donnée afin qu'il évite les dangers semés sur ses pas, et cherche sans cesse de nouveaux moyens de progrès et de développement. Nous oublions enfin que, à l'exemple de Sisyphe, il nous faut tourner constamment ce rocher qu'on appelle le progrès, si nous ne voulons pas en être écrasés.

Aussi, pendant que nous prêtons l'oreille aux sirènes qui nous charmaient en chantant nos gloires, nous n'apercevions pas les écueils vers lesquels nous marchions. Chose étonnante et triste à constater! c'est depuis la fin de nos combats que date l'ère de notre décadence.

Mais à quoi servent les phrases? Ce sont des faits qu'il nous faut, nous en avons eu assez de phrases sonores.

En 1784, nous étions 100,000; en 1831, 380,000; en 1844, 524,307; en 1851, 669,528; en 1861, 847,615. C'est-à-dire qu'ayant toujours grandi dans la proportion de trente à quarante pour cent par dix ans au taux de 3.60 à 4.25 par an, nous devrions être aujourd'hui au moins 1,116,566.

Or, quoique nous ne connaissions pas encore le chiffre exact de la population d'origine française dans le recensement qui vient de se faire, nous n'hésitons pas à dire que nous n'avons pas augmenté de 10,000 depuis 1861, et même il est probable que nous n'avons pas augmenté du tout.

En effet, le chiffre officiel de toute la population bascanadienne est de 1,190,505 âmes. Or, de ce chiffre il faut retrancher 15,000 âmes que l'immigration nous a apportées, et au moins 329,000 d'origine anglaise, irlandaise, etc., etc., car la population anglaise, qui était de 268,951 âmes en 1861, a dû augmenter d'au moins 60,000 pendant

les dix dernières années: ce qui laisse environ 846,505 âmes pour la population d'origine française.

Où est allée la différence de 303,495 âmes entre ce que nous sommes et ce que nous devrions être? Qu'est devenue l'augmentation naturelle de notre population depuis dix ans? Est-ce la guerre? quelque terrible épidémie qui nous l'a enlevée? Non: nous n'avons eu aucun de ces fléaux depuis dix ans. Pourtant oui, nous avons eu un fléau, le fléau de l'émigration; c'est lui qui a détaché du tronc national tant de rameaux pour en joncher le sol américain.

Mais, va-t-on dire, le recensement de 1861 n'était peut-être pas exact et avait grossi le chiffre de notre population? Non, c'est tout le contraire, nous aurions dû être plus nombreux.

M. Rameau qui nous a laissé des études si profondes sur l'avenir de la race française en Amérique, avait calculé en 1859, que l'accroissement naturel des 669,528 âmes que nous avions en 1851 aurait dû produire 980,000 âmes en 1861 au lieu de 847,615.

Ce calcul est certainement exact, car la différence de \$132,385 entre ces deux chiffres, ne dépasse pas le nombre des Canadiens-Français qui ont émigré aux Etats-Unis de 1851 à 1861. Or, si nous avions été 980,000 en 1861, ce n'est pas 1,116,566 que nous devrions être en 1871, mais environ 1,372,000. Or, comme nous ne sommes à peu près que 846,505 âmes, c'est donc 525,495 âmes que nous avons perdues depuis vingt ans.

Ce n'est pas tout encore.

Les Canadiens-Français avaient commencé à émigrer en 1760. M. Rameau disait que depuis 1760, l'émigration en avait enlevé au moins 155,000 à différentes époques, et que l'accroissement composé de tous ces émigrés, s'ils fussent restés dans le pays, aurait produit, en 1859, 5 à 600,000 habitants de plus.

Prenant pour base les chiffres les moins élevés, afin d'éviter toute contradiction, nous arrivons à la conclusion fatale, qu'au lieu de 850 à 900,000, il devrait y avoir de un million 300,000 à 1,400,000 Canadiens-Français dans le Bas-Canada. Et sans faire le recensement des Canadiens qui vivent hors du Bas-Canada, nous ne craignons pas d'affirmer qu'il y en a au moins 600,000 dispersés sur le continent américain, dans le Haut-Canada et les Etats-Unis. Il peut y en avoir même cent mille de plus, mais pas un de moins, car nous étions si effrayés des chiffres qui se déroulaient devant nous pendant nos calculs, que nous les réduisions autant que possible, afin de ne pas être taxé d'exagération.

Ajoutons que la proportion de la population anglaise qui n'avait jamais dépassé vingt-cinq par cent sera de trente-cinq à quarante pour cent cette année, c'est-à-dire que si dans un immense effort national, la population Canadienne-Française ne s'arrête pas sur la pente de la décadence, la moitié de la population sera anglaise et irlandaise avant 15 ans.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires, si le patriotisme n'est pas complètement éteint dans le cœur des Canadiens-Français, ils devront produire d'un bout du pays à l'autre un immense sentiment de douleur et une puissante réaction.

Nous les soumettons sans passion, mais avec amertume à tous ceux qui s'occupent de nos destinées, et nous les prions de ne pas chercher à en diminuer l'effet et la portée, par des subterfuges criminels. Nous les prions

aussi de cesser d'insulter à la Providence, en disant que c'est elle qui a fait cela.

Que dirait-on de celui qui voyant sa mère se débattre au milieu des flots se contenterait de dire: "c'est la Providence qui le veut." Pourrait-il ensuite faire un pas à travers le monde sans que de tous côtés, des voix irritées lui crient: "Malheureux, qu'as-tu fait de ta mère?"

Il est dans l'ordre de la Providence que l'homme avant de se courber devant la fatalité, fasse tout pour l'éviter, et il n'est ni raisonnable ni chrétien de diminuer chez un peuple le sentiment de sa responsabilité et de sa valeur morale.

Toute la politique du jour doit être de réagir contre cette situation malheureuse, de chercher un remède au mal qui nous dévore; et ce remède nous le prendrons, quelle que soit la main qui nous le donnera, malgré la répugnance qu'il nous inspirera.

Ce n'est plus le temps de nous consumer en discussions stériles, lorsque nous sommes sur le bord de l'abîme, ce sont des mesures énergiques qu'il nous faut. Nos antipathies pour tel ou tel régime politique devront même se taire devant les exigences impérieuses de notre situation. L'homme qui a une famille à soutenir ne demande pas à celui qui lui donne du travail, s'il est Américain ou Anglais.

Nous disions, il y a quelque temps, que le Bas-Canada n'avait aucune raison de repousser le régime actuel s'il y trouvait le progrès et la prospérité, si les provinces qui la composent comprenaient qu'elles doivent travailler à leur développement mutuel et respectif dans l'intérêt du tout. Combien à la vue des tristes résultats du recensement nous sommes convaincus plus que jamais de la nécessité de l'industrie agricole et manufacturière pour le Bas-Canada!

Dans tous les cas, il faut une action prompte immédiate, nous n'avons plus dix ans à perdre, il serait trop tard.

Mais le Haut-Canada est mécontentant lui aussi, dit-on, sa population n'a augmenté que de 284,525 âmes. Triste consolation! Du moment qu'un homme verrait son voisin frappé de la maladie qui l'emporte lui-même, il devrait mourir content! Bien entendu, nous n'admettons pas que le Haut-Canada soit aussi mal que nous; seulement il est peut-être plus ambitieux, plus énergique et plus difficile à contenter que nous sommes. Mais allons donc! de pareilles choses ne se discutent pas.

Pauvre nationalité c'est donc là que tu devais aboutir après tant de sacrifices et de luttes glorieuses pour t'enraciner sur cette terre rougie de ton sang! Et pendant que tu es là souffrante, menacée de consommation, des hommes intelligents disent que c'est la fatalité qui veut que l'émigration te jette par lambeaux aux quatre vents du ciel! Tu es condamnée à mourir de faim sur une terre qui peut faire vivre des millions d'hommes.

Comme s'il n'y avait pas qu'une chose à faire pour tes enfants, une seule, se rallier, comme firent autrefois leurs pères, sous ton drapeau, pour te sauver du nouveau danger qui te menace!

Puissent les hommes du pouvoir et de l'opposition comprendre qu'on ne pourra faire trop de sacrifices pour opérer la réaction nécessaire! Puissent-ils convaincre la population qu'il est des circonstances où une nation doit se saigner aux quatre membres pour se sauver!

Le temps est arrivé de montrer si nous avons des hommes, si nous-mêmes nous le sommes.

L. O. DAVID.

Nos lecteurs ont dû s'apercevoir qu'une erreur de mise en page a bouleversé le dernier article de M. Fréchette sur Chicago. Ce qui devait être la fin se trouve ainsi par inadvertance intercalé dans le corps du travail.

CHICAGO.

Celez graviore oaru decidunt turres.
HORACE.

Le plus mystifié de tous fut un pauvre Allemand, propriétaire comme presque tous ceux de sa nation, d'un *lager-beer saloon*. Le malheureux avait acheté un billet; et, un peu parce que ce billet portait le numéro 3,600, un peu parce que ses connaissances voulaient s'amuser à ses dépens, il s'était mis sérieusement dans la tête qu'il avait gagné l'*Opera House*.

Aussitôt, grand gala chez lui. Le public est invité; le *lager-beer* roule par torrents; on se bouscule, on s'embrasse, on se grise à qui mieux mieux; on casse tout dans la maison... Trois heures après, M. Fritz Freishuttsteinburgmuller avait passé un habit noir, fermé boutique et posait en millionnaire.

On devine le dénouement.

C'est dans le *Crosby's Opera House* que se donnait annuellement, sous les auspices de la Société Française de bienfaisance de l'Illinois, le plus beau bal public de l'Ouest. J'extrais quelques lignes du compte-rendu d'une de ces réunions, que je trouve dans l'*Amélique* du 21 décembre 1869.

"L'*Opera House* dont les sièges avaient été recouverts par un parquet de circonstance, présentait un aspect vraiment féérique. Un lustre gigantesque, orné d'immenses guirlandes de fleurs, planait au-dessus de l'assistance, et répandait des torrents de lumière sur les toilettes étincelantes de pierreries.

"La scène qui avait été transformée en salle à manger, était fermée par un superbe décor orné de trois hémicycles en jets de gaz, dont l'un surmontant la porte de communication, laissait lire en lettres de feu, les deux grands noms de France et d'Amérique. La salle à manger elle-même était un chef-d'œuvre d'élégance. Une tenture aux trois couleurs de la France artistiquement déployée faisait un plafond d'un effet tout à fait pittoresque...

"Ainsi transformé, le *Crosby's Opera House* est sans contredit la plus belle salle de bal du continent. La forme éminemment svelte et légère des balcons, les courbes gracieuses de l'enceinte elle-même, son dôme élégant et hardi, tout jusqu'aux détails de fresques, de sculpture et de dorures, forme un ensemble d'un harmonie et d'un effet singulièrement imposant.

"Ajoutez à cela, au-delà de mille personnes dont les brillantes toilettes luttaient de richesse, d'éclat et de goût, lancées dans le tourbillon d'une valse ou se mêlant dans les combinaisons savantes d'un quadrille; une atmosphère tout imprégnée de ces cent parfums qui s'échappent des dentelles et des soieries; une musique à faire rêver au paradis de Mahomet; une lumière éblouissante; et tous ces miroitements, et tous ces enivrements qui semblent flotter dans l'air d'une salle de bal, et vous aurez à peine une idée du coup-d'œil séduisant que présentait l'Opéra, mardi soir.

"Il nous semblait voir une colossale corbeille de fleurs, secouée, remuée, vannée, par les doigts enchantés de mille fées."

Je ferai remarquer ici, que voilà une petite description qui cadre assez singulièrement avec les avancés de certaine presse qui a souvent prétendu que nos compatriotes Français-Canadiens des Etats-Unis ne sont autre chose que les valets des Américains. A Chicago, comme ailleurs, la plus brillante société n'a pas l'habitude de se déranger pour aller danser chez ses domestiques.

Le loyer de l'Opéra était de \$900 pour une soirée de bal.

C'est là que se trouvait la plus belle galerie de peinture de l'Ouest.

Trois cents tableaux des meilleurs maîtres américains ont échappé au désastre.

De ce temple des Arts, il ne reste pas pierre sur pierre.

Vient ensuite, le théâtre de *McVicker*, la salle favorite d'Edwin Boothe, véritable bijou, tout rebâti à neuf, depuis quelques mois seulement.

Le théâtre *Deirborn*, qui n'avait que deux années d'existence;

Le théâtre *Aiken*, avec son musée qui n'avait de rival, en Amérique, que celui de Barnum;

Le *Hooley's Opera House*;

Le *Globe Theatre*;

Le *Walter Garden*;

Le théâtre allemand et un grand nombre d'autres salles de concerts, salles de bals, de bazars, et de conférences.

Tout est détruit de fond en comble.

XIII.

Sans être les plus belles de la ville, ni être tout à fait au niveau des autres constructions, comme architecture, plusieurs des quarante-cinq églises qui sont devenues la proie des flammes, étaient aussi très-remarquables. (1)

Je citerai entr'autres, l'église du *Holy Name*, cathédrale catholique; le *First Methodist Church*, le *St. Mary*, le *First Presbyterian*, le *Second Presbyterian*, le *Trinity*, le *St. Paul*, le *Sweedborgain*, le *Methodist Church de Wabash avenue*, la *Synagogue juive*, le *Unity Church*, le *New England Church* et le *Westminster*.

Heureusement que nous n'avons pas à déplorer la destruction de l'église canadienne, ce petit temple élevé loin de la Patrie à la religion de nos mères; pieux centre de réunion où, chaque dimanche, nos compatriotes exilés vont s'agenouiller ensemble, et retremper leur patriotisme et leur foi en écoutant les chants religieux du pays natal.

Elle n'est point précisément belle, cette petite église; mais elle a je ne sais quel air de souriante hospitalité, qui vous met à l'aise, qui vous charme, qui vous attendrit presque. Victor Hugo dirait qu'elle vous tend les bras.

Aussi quelles bonnes, franches et chaleureuses poignées de main j'ai si souvent échangées à sa porte, avec tous ces braves amis, cœurs magnifiques, âmes honnêtes, chers compagnons d'exil, que la patrie mène, avec ses joies et ses promesses, ne me fera jamais oublier!

Dieu a bien voulu leur égarner une épreuve:

Qu'il en soit mille fois béni!

L'église des Jésuites, où se trouve le fameux orgue construit par la maison Mitchell, de Montréal, a échappé, elle aussi, à la conflagration.

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

P. S. En présence des généreuses sympathies qui ont répondu de toutes parts au cri de navrante détresse poussé par les malheureuses victimes du désastre de Chicago, M. Veullot a trouvé, dans sa charité chrétienne, le courage de faire entendre son persiflage de mauvais ton. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Univers*:

"Une de ces grosses villes neuves ou plutôt de ces grosses boutiques des Etats-Unis, nommée Chicago, vient de brûler à moitié. Le feu a duré trois jours, il coûtera un milliard. Les dépêches qui racontent le désastre annoncent que l'on rebâtit. Ce trait à un genre de sublime qui enflamme le *Journal des Débats*. "Les boutiques se rouvrent, dit-il, le commerce reprend son cours. Voilà un peuple qui ne perd pas son temps en vaines paroles!" Certainement l'activité des gens de Chicago est louable. Mais pourquoi perdraient-ils leurs temps en vaines paroles, et qu'ont-ils tant à dire et pleurer? Ce peuple ne pleure point ses morts, il ne sait pleurer que l'argent. Le feu peut prendre dans ses villes, il n'y dévore ni un monument, ni un objet d'art, ni un souvenir, et l'argent fondu n'est point de l'argent perdu. On le retire des ruines; c'est même souvent une bonne affaire."

En disant que le peuple américain ne pleure point ses morts, M. Veullot fait preuve d'ignorance ou de mauvaise foi; car dans nul pays au monde, on a plus de respect pour les morts qu'aux Etats-Unis. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à visiter les cimetières américains, ou à être témoin d'une de ces magnifiques démonstrations qui se font annuellement sur toute l'étendue de la république en l'honneur de ceux qui ont succombé dans la dernière guerre.

L. H. F.

LE TRAITÉ DE WASHINGTON.

Le Cercle Canadien a discuté cette question avec beaucoup de succès; quelques-uns des discutants inscrits avaient pris la peine de faire des études. Nous devons mentionner le discours de M. Béique; c'est un de ces travaux sérieux qui méritent d'être remarqués lors même que nos lecteurs n'en partageraient pas tous les points de vue. Voici ce discours:

M. le Président et Messieurs,

Pour traiter la question qui fait ce soir le sujet de nos débats, il est naturel de rechercher qu'elles concessions nous faisons aux Etats-Unis par le Traité de Washington et ce que nous recevons d'eux en retour. Il n'est pas hors de propos non plus de constater les circonstances qui ont amené ce traité; cela nous servira à connaître le véritable objet de la Haute Commission et à mieux saisir l'esprit du traité. Ces circonstances, vous les connaissez tous comme moi; il suffit de les rappeler à votre mémoire.

C'était au commencement de la guerre civile américaine: les premiers coups de canons avaient à peine été échangés entre le Nord et le Sud, que l'Angleterre, anxieuse de contribuer à la division de la puissante République Américaine, s'empressait de reconnaître, de concert avec la France, la confédération du Sud comme puissance belligérante. Poursuivant toujours son but de favoriser la sécession américaine elle ouvrait ses ports aux vaisseaux du Sud, les équipait et même contribuait de ses propres corsaires pour la capture des bâtiments marchands des Etats du Nord. Les noms du *Sumter*, du *Florida*, du *Georgia*, de l'*Alabama* et de tant d'autres vaisseaux pirates anglais resteront dans la mémoire des peuples comme souvenirs de la violation d'une règle sacrée de droit international et des promesses de neutralité que l'Angleterre avait faites au Nord, dès le commencement du conflit américain. Elle comptait, nul doute, sans le principe humanitaire pour lequel combattait le Nord. Elle pensait que l'argent qui avait fait sa propre puissance assurerait le succès définitif de la confédération du Sud, garantirait à l'Angleterre l'impunité de son intervention et ferait à jamais disparaître la seule puissance qu'elle eût à redouter pour ses colonies en Amérique. Mais le résultat s'est trouvé contraire à ses prévisions, et il lui faut maintenant payer de son honneur et de sa bourse pour réparer les torts dont elle s'est rendue coupable à l'égard des Etats du Nord. Depuis la fin de la guerre, cette part illicite et déloyale que l'Angleterre a prise au conflit américain est restée comme une épée de Damoclès suspendue sur sa tête. Non-seulement ses colonies en Amérique ont toujours été depuis sous le coup d'invasions féniennes—hordes encouragées par les Etats du Nord à venger sur nous les fautes de l'Angleterre—mais son influence dans la politique européenne en a aussi souffert considérablement.

Vous vous rappelez tous le traité de Londres, en mars dernier, à propos de la question d'Orient. Pensez-vous que la crainte que les Etats-Unis inspiraient à l'Angleterre n'a pas été pour quelque chose dans le fait du lion anglais appasant son seing à ce traité? Pensez-vous que l'Angleterre a consenti de bonne grâce à cet acte qui a pour effet de nullifier presque entièrement les résultats de la fameuse guerre de Crimée? Pour ma part je n'ai pas une assez haute opinion du désintéressement de l'Angleterre pour le supposer. Ce traité a été le pre-

mier acte de faiblesse de l'Angleterre que je connaisse, et le Traité de Washington est le second. Non pas en ce qu'elle s'engage à indemniser les Américains pour les pertes qu'elle leur a occasionnées; c'est un acte de justice qu'elle leur doit; mais en ce que, pour éviter de faire un aven formel de culpabilité, elle sacrifie, par ce traité, les droits et les intérêts les plus chers de ses colonies.

Qu'est-ce donc que ce traité de Washington? La définition la plus juste que j'en puisse donner est celle-ci; c'est un compromis entre la République Américaine et l'Angleterre par lequel cette dernière, pour se concilier l'amitié des Etats-Unis, leur a libéralement offert de partager dans les principales ressources de ses bien-aimées colonies. La première de ces ressources dont le traité de Washington nous enlève le bénéfice exclusif sont nos pêcheries.

On ne peut mieux, MM. se rendre compte de la valeur de ces pêcheries qu'en consultant le rapport du comité du conseil exécutif du gouvernement canadien, en date du 23 mars, 1866. Les vues exprimées dans ce rapport ont servi de base tant à la politique canadienne qu'à la politique impériale, sur la question, depuis cette époque.

"La valeur intrinsèque de nos pêcheries dit ce rapport, et l'importante influence que leur possession devra exercer à l'avenir sur les destinées de l'Amérique Britannique du Nord ne sont pas généralement connues en Angleterre.

"La pêche de poisson par les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick seuls, s'élève maintenant, annuellement, à une valeur de 4 ou 5 millions, emploie au-delà de 20,000 personnes et fournit une pépinière de hardis marins qui devront plus tard faire de l'Amérique Britannique du Nord le pouvoir maritime prédominant sur ce continent."

"Mais il convient de remarquer, continue plus loin ce rapport, que les pêcheries les plus importantes sont dans les eaux du Canada et qu'elles forment les moyens principaux de subsistance pour la population sur le fleuve St. Laurent et de la Baie des Chaleurs, en bas de Québec."

Ces vues sont aussi celles adoptées par Hon. A. Campbell, lors d'une entrevue qu'il eut en 1870 avec Lord Kimberly, à propos du règlement de la question des pêcheries.

En ouvrant le rapport du surintendant des pêcheries du Nouveau-Brunswick à Hon. M. Mitchell, en 1867, nous y trouvons ce qui suit: "En terminant, dit-il, je voudrais vous convaincre de la vaste importance de nos pêcheries. Le bois de service de la Province, qui a fait notre plus grand revenu, diminue considérablement et sa ruine n'est qu'une question de temps. Quand cette époque sera arrivée, les pêcheries seront notre principale ressource."

Si maintenant nous consultons le rapport de M. Johnston, au ministre des pêcheries, nous voyons que les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, seules, ont donné, depuis douze ans, une exportation annuelle de 3 millions, et que, chaque année, les côtes du Canada sont visitées par 200 à 350 vaisseaux pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, et par 200 à 300 vaisseaux pêcheurs américains.

Enfin, si nous en croyons Hon. M. Mitchell, il n'y a aucun pays au monde qui possède de plus belles pêcheries que celles de l'Amérique Britannique du Nord. Comme possession nationale, elles sont inestimables, et comme champ d'industrie et d'entreprise, elles sont inépuisables. Soit que nous les considérons sous le rapport de leur importance pour la subsistance domestique ou comme un genre de ressource propre à augmenter continuellement, elles présentent, à notre vue, une propriété nationale plus riche et plus durable qu'aucune estimation monétaire ne pourrait exprimer. Elles emploient le capital de plusieurs millions, requièrent le travail de plusieurs centaines de mille personnes, encouragent la carrière maritime, nourrissent la marine commerciale et augmentent le commerce étranger.

"La valeur réunie du produit des pêcheries provinciales, continue Hon. M. Mitchell, dans son rapport des pêcheries pour 1870, est de \$17,000,000, et cette valeur est susceptible d'être augmentée à un montant bien plus considérable."

Si maintenant nous voulons avoir une idée de la valeur des pêcheries américaines, ouvrons le rapport du Comité du Conseil Exécutif du gouvernement canadien, dont je citais quelques parties tout à l'heure:

"Les Etats-Unis, dit ce rapport, ne possèdent pas, sur leurs côtes, de pêcheries d'une grande valeur, et quoiqu'ils aient en commun, avec les autres nations, le droit de pêcher en pleine mer, cependant, le maquereau et le hareng sont presque complètement en dedans des trois milles de la côte."

"L'exclusion des pêcheurs américains des pêches riveraines, continue ce rapport, laissera, par conséquent, aux provinces maritimes, l'entier contrôle de la pêche du maquereau et du hareng, et un grand avantage dans la pêche de la morue. Avant longtemps, les pêcheurs américains, même avec les droits considérables qui sont levés par les Etats-Unis sur le poisson, ne pourront plus soutenir la concurrence avec les pêcheurs de ces provinces, et surtout le grand commerce de poisson qu'ils font avec les Indes de l'Ouest passera aux Provinces Britanniques.

"Enfin, dit ce rapport, il a été beaucoup question de savoir si la concession de nos pêcheries riveraines aux Etats-Unis n'est pas une faute au point de vue national, et même si ces pêcheries ne représentent pas plus que l'équivalent des avantages que le traité de réciprocité offre aux Provinces Maritimes."

Ce sont là, messieurs, les vues de ceux qui, par la position qu'ils occupent dans le gouvernement du pays, sont en état d'apprécier la valeur et l'importance de nos pêcheries et de celles des Etats-Unis.

Discutant la question au point de vue où nous le faisons, j'ai cru ne pouvoir mieux choisir mes autorités, que vous citant les paroles mêmes des principaux membres du gouvernement d'Ottawa.

Ceux-là, du moins, ne peuvent, maintenant, sans faire preuve d'inconséquence, adhérer au traité; à moins qu'ils ne déclarent et adhèrent que parce qu'ils y sont forcés par l'Angleterre. C'est ce que nous verrons tout à l'heure.

Je sais que la population de cette partie de la Puissance ne profite pas immédiatement de ces pêcheries; les Provinces maritimes y sont les plus intéressées. Mais les ressources de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick comptent parmi les ressources de la Puissance. D'ailleurs, oublions-nous que nous formons aujourd'hui un seul et même peuple, avec la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et que l'intérêt sectionnel d'un pays mérite l'attention du peuple tout entier? Si, oublieux de nos devoirs envers ces provinces-sœurs, nous allions les abandonner sur une question d'un intérêt aussi majeur pour elles, ne mériterions-nous pas, qu'en retour, elles nous payassent de leur apathie sur la question de libre navigation à laquelle les provinces de Québec et Ontario sont le plus im-

(1) Un journal de Chicago porte le nombre des églises détruites à soixante-quinze; il y a peut-être erreur typographique. Disons en passant que, d'après les journaux de Chicago, le nombre des maisons incendiées s'élève à 30,000, trois fois plus que ce que les dépêches nous avaient donné d'abord à entendre.

médiatement intéressées? Quand, dans une Confédération du genre de la nôtre, chacune des provinces en est arrivée au point de ne s'occuper que de ce qui la concerne immédiatement, cette Confédération marche rapidement à sa dissolution, parce qu'elle pêche contre cet adage vulgaire: l'union fait la force.

Je crois, messieurs, en avoir suffisamment dit sur l'importance considérable de nos pêcheries, comparativement à celles des Etats-Unis. Il me reste à vous faire remarquer que les Etats-Unis ne nous accordent l'accès dans une partie de leurs pêcheries, savoir: sur les côtes du Maine, du New-Hampshire, du Massachusetts, du Connecticut et du New-Jersey.

Mais me dira-t-on, vous ne concédez aux Américains l'accès dans vos pêcheries que pour dix ans. Qui vous promet, messieurs, qu'au bout de dix ans, nous aurons la jouissance exclusive de nos pêcheries? L'article 33, ne déclare-t-il pas que pour mettre fin à cette partie du Traité, il faudra que l'une ou l'autre partie contractante donne un avis à cet effet, que tel avis ne pourra être donné qu'au bout de dix ans, et que cette partie du Traité ne prendra fin qu'après l'expiration de deux ans, à compter de la date du dit avis? Et qui vous assure que d'ici à dix ans, les Etats-Unis n'auront pas suscité quelques nouvelles difficultés à l'Angleterre, et qu'elle ne refusera pas alors de donner cet avis? N'allons pas nous dessaisir imprudemment de droits, dont le traité nous a heureusement reconnu les seuls propriétaires? Marchant, comme nous le faisons, vers l'émancipation, il est temps que nous cessions de nous en rapporter à autrui, pour ce que nous pouvons si bien faire nous-mêmes. L'Angleterre ne vous paraît-elle pas déjà un peu intéressée en stipulant comme elle l'a fait, par le traité, payable à elle-même, l'indemnité que les commissaires accorderont pour l'excédant de la valeur de nos pêcheries sur le privilège que nous accordent les Américains de pêcher sur une partie de leurs côtes et d'admettre, en franchise, notre poisson et notre huile de poisson sur leurs marchés? D'ailleurs, ces pêcheries, malgré leurs richesses, en souffriraient incontestablement, si nous abusions de leur fécondité en les ouvrant à un trop grand nombre de pêcheurs.

J'en viens maintenant à cette partie du traité, qui accorde aux Américains, la libre navigation du St. Laurent et des canaux de la Puissance, y compris le canal Welland. Je dirai peu de chose sur cette partie du traité, parce que, pour la plupart, vous êtes en état d'apprécier la valeur de cette concession. Je me contente d'attirer votre attention sur le coût de nos canaux qui est de 20 millions, et sur le fait que le droit de transit par une certaine partie du territoire des Etats-Unis que nous accorde le traité n'est que pour dix ans. Cette époque sera bientôt arrivée, et alors nos privilèges auront pris fin, et les servitudes nous resteront. Pour ce qui en est des petites rivières Yucou, Porcupine et Stikine, dont les Etats-Unis nous permettent la navigation, je n'en veux rien dire. Non-seulement, elles n'ont aucune importance, mais elles sont plutôt la propriété des sauvages que celles des Etats-Unis. Tellement que les blancs, n'osent encore s'aventurer sur ces rivières qu'à une certaine distance. La population des Etats-Unis, qui va, messieurs, se trouver à jouir de la navigation du St. Laurent et de nos canaux, est d'environ 17 millions, tandis que nous, nous ne comptons que pour quatre millions. Le moins, il semble, que le traité devait nous accorder, c'était la perpétuité du transit par certaines parties du territoire américain, et la contribution de ces derniers pour le coût de nos canaux dans la proportion de leur dix-sept millions d'habitants qui en bénéficieront, comme aussi leur contribution dans l'élargissement futur de ces canaux.

voilà, messieurs, la partie du traité de Washington, que les représentants du pays seront bientôt appelés à ratifier ou à rejeter.

Si nous avons à déplorer la condition de la représentation nationale, c'est bien lors qu'il s'offre à la considération de la législation, une question de l'importance de celle-ci. Combien de nos représentants auront à voter aveuglément sur cette question d'intérêts majeurs! Espérons, cependant, que les chefs, soucieux des destinées futures du pays, sauront donner à leurs disciples la direction qu'il convient. Et quelque soit le parti qu'ils prennent sur la question, ils seront d'accord avec le comité du Conseil Privé de Sa Majesté qui, dans un rapport, le 17 février dernier, disait: "Dans notre jugement, le Traité de 1818, concernant les pêcheries, ne peut être abrogé sans le consentement du Canada." Ils seront d'accord avec la Haute Commission elle-même, qui, par les articles 27 et 33, soumet la partie du traité que nous discutons ce soir, à la ratification et aussi, par conséquent, au désaveu du gouvernement de la Puissance.

CORRESPONDANCE.

Messieurs les Rédacteurs de l'Opinion Publique,

Un de vos correspondants, sous la lettre "P," au moyen d'un envoi publié dans l'Opinion Publique du 9 novembre dernier, donne au conseiller Bétournay, à cause de son vote en faveur du Parc projeté à la montagne, des éloges qui sans doute lui sont dus, sans cependant s'abstenir de censurer ceux qui se sont opposés à l'adoption de cette mesure, en faisant, comme il le dit lui-même, *le culte*.

Il est vrai que, dans des observations justes et réfléchies, vous vous êtes prononcés sur cette question dans un sens tout à fait différent de ce correspondant, en apportant à l'appui de vos remarques les raisons qui vous paraissent alors les plus plausibles. Mais, comme je suis du nombre de ceux qui ont voté contre la motion en question, quoique néanmoins j'aie toujours été le second des propositions de l'ex-Echevin Devlin favorisant ce projet, j'ai cru bon de faire connaître au public les circonstances qui m'ont engagé à suivre une ligne de conduite qui, de prime abord, semble défavorable à ce projet.

En septembre dernier, une résolution unanime du comité composé des différends Présidents demandait au Conseil de s'adresser à la législature dans le but d'obtenir le droit de faire l'acquisition d'une étendue additionnelle de 45 arpents de terre avoisinant les limites de la cité afin de prolonger les bornes primitivement fixées.—Par le fait que ces 45 arpents de terrain se trouvaient en dehors des limites, et que leur réunion à la cité se serait opérée, il était raisonnable que les cotisations et contributions ordinaires en pareil cas fussent payées à titre d'indemnité aux municipalités souffrant de cet empiètement. D'ailleurs, la corporation n'a pas le pouvoir d'exproprier les avenues qui devront conduire au Parc. Au cas où la Corporation aurait commencé à faire l'expropriation du terrain destiné au Parc projeté, et de la partie restante entre ce Parc et les limites de la ville, cela aurait nécessité deux expropriations. La première expropriation terminée, la seconde qui l'aurait

suivie aurait occasionné des frais beaucoup plus élevés, parce que cette partie du terrain aurait eu d'autant plus de valeur qu'elle se trouvait située en face du Parc.

Comme dernière considération, je rappellerai qu'une application vient d'être faite par le conseil pour obtenir le droit de revendre 250 arpents de terre au lieu de 150, tel que la loi le lui permet maintenant.—Il y a bien d'autres raisons qui viennent à l'appui de mes assertions; quelques-unes ont été discutées, des questions ont été posées dans ce sens devant le comité; je me bornerai néanmoins à celles que je viens de soumettre, convaincu qu'elles sont suffisantes. Ce que nous voulons, c'est une loi à l'effet de nous autoriser à ne faire qu'une seule et même expropriation. Après tout, ce délai demandé n'était que deux mois environ pour que la loi soit amendée, et c'est ce qu'a compris le Conseil de Ville en faisant une application dans ce but.

De tout ceci, je dois conclure que le vote que l'on envisage d'une manière aussi défavorable ne peut que tourner à l'avantage de la cité qui, dans le cas contraire, aurait été exposée à des pertes considérables.

Votre très-humble serviteur,

FERDINAND DAVID.

Echevin.

Nos lecteurs se rappellent que l'été dernier, vers le commencement du mois d'août, les journaux annoncèrent la disparition à Cacouna d'un jeune homme de Québec, du nom de Robinson. La découverte de ses vêtements sur une île près de Cacouna avaient fait croire naturellement que ce jeune homme s'était noyé. Un certain bruit s'est fait dans le temps autour de ce nom, parce que ce jeune homme avait fait assurer sa vie pour un fort montant et que ses héritiers ne pouvaient recueillir cet héritage à moins que le corps fut retrouvé.

Les personnes qui ont été chargées de sa succession viennent de recevoir, paraît-il, des renseignements de nature à leur faire supposer que Robinson est encore vivant, et elles ont en conséquence retiré immédiatement leurs réclamations auprès des diverses assurances où ce jeune homme avait fait assurer sa vie; en attendant que cette affaire mystérieuse s'éclaircisse d'une manière ou d'une autre.

TUÉ PAR UN TIGRE.—Le Times of India raconte les circonstances dans lesquelles le capitaine Doig, du 2^e régiment d'infanterie Hyderabad contingent, a été tué dernièrement par un tigre.

Il paraît que le capitaine Doig avait réussi, le 4 du mois dernier, à abattre un très-beau tigre, un mâle, à 6 milles du cantonnement, et que, ce même jour, il crut avoir vu, au même endroit, un autre tigre. Le 8, il apprit que ce tigre, sur l'existence duquel il avait des doutes, avait étranglé un jeune taureau.

Le capitaine monta à cheval, suivi de ses domestiques seulement, et se rendit sur les lieux. Il eut bientôt trouvé la bête, et il lui tira un coup de fusil. Il pensa l'avoir touchée à la tête; il la crut morte, c'était aussi l'opinion des personnes qui l'accompagnaient, que le tigre était tombé sur le coup, et le capitaine se mit à chercher, à fouiller une autre partie de la jungle.

Tout à coup, sans que rien pût faire prévoir la présence du tigre, cet animal, rendu furieux, s'élança sur le capitaine Doig et lui fit une terrible morsure, avant qu'il eût eu le temps de se mettre sur la défensive. Ce capitaine était un chasseur expérimenté, il a dit qu'il n'avait vu le tigre que lorsque "cette bête le mangeait"

Le capitaine fut transporté au cantonnement, où il mourut de sa blessure.

"Nous perdons, dit le Times, un brave soldat, un intrépide chasseur, le meilleur du pays." Ce journal recommande aux chasseurs de tigres d'avoir, indépendamment du fusil, un bon revolver pour fouiller la jungle.

—La Liberté enregistre trois duels:

Une rencontre à l'épée a eu lieu mercredi aux environs de Lille entre M. Georges Brame, fils du député, et M. Giraud, rédacteur du *Journal du Nord*.

La cause du duel était un article inséré dans un petit journal de Lille et trouvé injurieux par M. Brame.

Un premier engagement a eu lieu sans résultat; un second engagement n'a encore amené aucune blessure. Les témoins ont voulu faire cesser le combat, mais sur l'instance des deux adversaires, une troisième reprise a eu lieu. A ce moment, M. Giraud a reçu une blessure en pleine poitrine, heureusement sans gravité, l'arme n'ayant pas pénétré profondément.

Le duel n'a pas duré moins de vingt minutes.

Une autre rencontre a eu lieu à saint-Germain, entre MM. R... et de W..., pour un motif politique. L'arme choisie, était le sabre de grosse cavalerie. M. de W..., étant de taille gigantesque, mais ne pouvant lutter à l'épée contre M. R..., qui est un des plus forts amateurs d'escrime de Paris. A peine les armes étaient-elles engagées que M. de W..., s'étant découvert, fut atteint d'un coup droit en pleine poitrine.

Un duel au pistolet vient d'avoir lieu à Chiasso, sur le territoire suisse, entre M. Emilio Treves, directeur du *Corriere di Milano*, et M. Beghelli, rédacteur de la *Gazette de Turin*. D'après les conditions convenues, les adversaires se sont placés à la distance de 20 mètres l'un de l'autre, avec la faculté de marcher en avant jusqu'à la distance de 9 mètres; ils ont tiré quatre coups sans se toucher. Les témoins ont déclaré le différend terminé.

INVASION, EN CANADA, DES TRENTE SOUS AMÉRICAINS.

(Tiré du cours d'Economie Politique de M. Langelier.)

Comment se fait-il que, pendant si longtemps, nous ayons été inondés par l'argent américain? Pourquoi la monnaie américaine, après avoir été, pendant si longtemps, à peu près la seule connue, est-elle disparue aussi subitement? Deux questions auxquelles je vais essayer de répondre.

Pendant la guerre civile américaine, le gouvernement se trouva avoir besoin de sommes énormes pour faire face aux exigences du moment. Or, un pays en guerre est bien peu en état de remplir les coffres publics, et le gouvernement trouve toujours bien plus facilement le moyen de les vider que de les remplir. Les coffres, donc, étant vides, et les besoins augmentant, le gouvernement américain, suivant un mot très-heureux, se mit à "battre monnaie avec son crédit": il fit imprimer des billets. Mais le but fut dépassé: le montant des billets ainsi imprimés fut énorme, bien trop élevé pour les besoins. La

quantité des billets émis étant trop grande pour les besoins, il leur arriva ce qui arrive à toute marchandise qui est en trop grande quantité par rapport à la demande: ils furent dépréciés et perdirent de leur valeur. La dépréciation fut énorme, au point que, à la fin, on était obligé de donner jusqu'à trois piastres en billets pour avoir une piastre en or ou en effets. Le gouvernement intervint alors une seconde fois et crut qu'il pouvait, par une loi, rendre le crédit à ses billets: il décréta donc, que tous les billets auraient, à l'avenir, une valeur réelle égale à leur valeur nominale. C'est-à-dire que une piastre en billets aurait exactement la même valeur que une piastre en or. Le gouvernement américain commit là une grande erreur, parce que ce n'est pas le législateur qui fait la monnaie. Le résultat de ce décret fut que chacun se hâta de faire ses paiements avec ces billets, parce que alors, il se trouvait réellement à ne donner que la moitié ou le tiers de ce qu'il devait: le papier-monnaie devint donc la seule monnaie du commerce et fut très-recherché.

En même temps que le gouvernement américain décrétait que le papier-monnaie aurait une valeur réelle égale à sa valeur nominale, il décrétait que l'argent, à l'avenir, n'aurait cours que pour sa valeur réelle: or, cette valeur réelle est de six pour cent moins élevée que la valeur nominale. Il y avait donc perte de six pour cent sur les paiements faits en argent et gain considérable sur les paiements faits avec le papier-monnaie. Les Américains se mirent alors à faire leur commerce intérieur avec le papier-monnaie et cherchèrent un endroit, un marché, où leur argent aurait cours pour sa valeur nominale. Nous nous trouvâmes à point nommé pour faire ce petit plaisir à nos voisins: l'argent américain fut reçu ici et eut cours pour sa valeur nominale, de six pour cent plus élevé que sa valeur réelle. Aussi, fûmes-nous promptement inondés! L'inondation fut si forte qu'on l'a appelé le *Fleau des trente sous*.

Maintenant, comment avons-nous été délivrés de ce fleau des trente sous?—En avril 1870, le gouvernement statua que l'argent américain n'aurait plus cours ici que pour sa valeur réelle: en même temps, afin de satisfaire aux besoins du commerce en attendant qu'il fut frappé de la monnaie, il émit des billets pour une valeur de \$125,000. Depuis longtemps déjà, les marchands avaient essayé de s'entendre dans le but de se débarrasser de l'argent américain: la chose avait toujours été impossible, parce que la monnaie américaine était la seule monnaie d'appoint pour les petites transactions. L'émission de billets eut donc cet heureux effet, de donner au commerce l'attente nécessaire et de rendre possible l'exportation de l'argent américain qui avait gêné le commerce pendant si longtemps. L'argent américain fut donc exporté sur des marchés où il recevrait sa valeur nominale. Cette exportation fut aussi rapide que l'importation; de sorte que, après quelques mois, en n'entrevoit plus qu'à de rares intervalles une pièce amé ricaine.

La Nouvelle-Ecosse ne fut pas inondée comme nous, parce que dès le début de la guerre américaine, le gouvernement néo-écossais imposa un discompte considérable sur les monnaies américaines. Aussi, les Américains n'eurent pas un instant l'idée d'envoyer là leur argent, parce qu'il y aurait été reçu pour la même valeur que chez eux: nous fûmes les privilégiés!

M. Hamel achève sa démonstration de l'impossibilité du mouvement perpétuel; et le Dr. LaRue répète, au commencement du cours de chimie agricole, les notions élémentaires qu'il a déjà données au commencement de la chimie métallurgique.

PHIDIME J. GIGUÈRE.

CAUSERIE FAMILIÈRE.

J'ai déjà dit pourquoi je causais au lieu de m'escrimer à bâcler d'énormes et indigestes articles. "Chacun a à manger ou toujours il revient; honte ni peur n'y remédie, pense Lafontaine.

Or, j'ai remarqué que depuis quelque temps, les grands journaux *articlent* ou *articulent* fort sur les réformes à faire à notre organisation judiciaire. M'est avis que les uns ont raison et que les autres n'ont pas tort. Cependant, à moins de compromettre ma dignité de penseur, (hum) je ne saurais être de l'opinion de tous mes sauts confrères. Montréal réclame un juge exclusivement pour son Circuit. Le plus vulgaire sens commun le lui accorde d'emblée. Les districts réclament chacun un juge résident. Il est absurde que nos sages législateurs ne se soient pas encore aperçus dans l'immensité de leur sagesse, qu'il est horrible et indigne de faire courir un pauvre juge de district, sans lui donner à peine le temps de *luncher*, et de le forcer ainsi à décider et expédier les choses à la vapeur.

Croit-on que la justice, croit-on que la jurisprudence gagne à cette course, à ce *steeple chase*? Si oui, je décide qu'on radotte.

Maintenant j'expose et mes plaintes et mon système judiciaire. Il y a un an, tous les comtés (sauf quelques uns) adressaient à la législature locale, une requête dans laquelle ils priaient nos gouvernements de vouloir bien mettre la dernière main à l'œuvre de décentralisation qui a établi les Cours de Circuit de comté. Cette requête demandait que toutes les affaires qui naissent dans un comté y soient instruites et décidées, sans qu'un plaideur par malice, ou dans le but de grossir la somme de frais qu'aura à payer la partie adverse, puisse la traduire à la Cour de chef-lieu de district. Les raisons alléguées dans la requête ne me paraissent pas dénuées de bon sens. Qu'a-t-il été fait? La grande voix du peuple a-t-elle trouvé quelque écho? Je veux être indulgent en considération des promesses qui auront été faites. Si l'on ne les tient pas l'heure du chatiment viendra toujours. Or, le Procureur-Général aurait, en comité, engagé sa parole, qu'il serait fait ainsi que demandé; que son expérience personnelle lui avait prouvé que ce que les réquerants voulaient, était de première justice; que de plus, les termes de la Cour de Circuit seraient augmentés, de manière que les affaires seront convenablement expédiées. Voilà ce que je tiens de la part de membres présents que je nommerai au besoin.

Cette requête sera de nouveau présentée cette année; le peuple sent ses besoins et continue à demander justice. Il faut qu'elle se fasse.

Sans plus de commentaire, je passe à la Cour de Magistrat de District, louable institution en elle-même, mais qui cependant a besoin de perfectionnements. La juridiction de cette Cour est trop restreinte. Le gouvernement a tort de croire qu'un homme qu'il ne paie que £300, à moins de jugement que celui auquel il alloue six ou sept cents louis. Les hauts salaires donnent plus de présomption que de solidité. La Cour de Magistrat remplacera, un jour ou l'autre, la Cour de Circuit de Comté. Il en faudra venir là. Le juge de la Cour Supérieure de district a déjà trop à se débrouiller avec les

grandes affaires. Et j'en reviens toujours à ceci : que si l'on veut avoir une jurisprudence un peu moins vague et moins contradictoire, il faut donner à nos juges du temps pour étudier, pour réfléchir, et pour nous prononcer un *murement délibéré* sur le tout qui soit conforme à la loi.

En résumé, le système judiciaire qui me paraît le plus rencontrer les besoins du peuple, est celui contenu dans la requête présentée à la Législature, durant la présente session.

Marieville, 15 mars 1871.

JOSEPH.

REVUE ETRANGERE.

Les événements de la semaine dernière peuvent se résumer en quelques mots.

FRANCE.

Le procès des individus accusés d'avoir assassiné les généraux Thomas et Lecompte, est terminé.

Dix-neuf prisonniers ont été trouvés coupables, Verdagner et sept autres ont été condamnés à la peine de mort, un aux travaux forcés à perpétuité et dix autres à différents termes d'emprisonnement.

La réorganisation de l'armée française se fait rapidement. Gambetta a prononcé un discours à St. Quentin. Il a assuré à son auditoire qu'aucun danger ne menaçait le gouvernement mais qu'il avait besoin de réformes pour s'établir solidement.

ROME.

On dit que le pape va adresser une communication aux puissances européennes pour protester contre certains actes du gouvernement italien, comme violations de la loi internationale ainsi que des droits et de la dignité des pays en question. Le pape spécifierait, entre autres actes, l'expulsion de leurs convents des religieuses de plusieurs nationalités et la fermeture de certaines maisons religieuses internationales.

Le duc d'Harcourt, ambassadeur français à la cour pontificale, a adressé un télégramme au comte de Rémusat, dans lequel il lui dit que le pape a exprimé son intention de quitter Rome quand le bill convoquant le parlement italien dans cette ville sera passé.

ESPAGNE.

Le ministère Malcampo a été renversé après des débats orageux suscités par une motion de Ochoa demandant qu'une entière liberté soit accordée aux sociétés religieuses et supprimant les décrets à ce sujet du gouvernement provisoire dont Zorilla faisait partie. Les radicaux ont combattu cette motion et remporté la victoire. On ne sait pas encore ce que va faire le gouvernement.

ETATS-UNIS.

Le Grand Duc Alexis est arrivé enfin. On se tue pour fêter le représentant de l'autocratie russe. On organise des bals monstres. Cinq ou six cents ouvriers sont occupés à préparer des salles pour bal et banquets.

Les restes carbonisés de John McDevitt, le célèbre billardiste, ont été trouvés dans les débris de la bâtisse de la Tribune à Chicago.

La dernière fois qu'il a été vu, ça été le matin de l'incendie. Il était quelque peu sous l'influence de l'alcool et malgré les prières d'un ami, il refusa de se sauver, déclarant qu'il n'avait pas peur d'être brûlé.

MEXIQUE.

Depuis l'élection de Juarez cette pauvre république est en feu. Diaz est à la tête d'une armée nombreuse et soulève la population.

ANNIVERSAIRES.

On lit dans un journal français :

LE BOURGET.

Il y a eu un an le 30 octobre que les Prussiens reprenaient le Bourget, qu'ils ne devaient plus rendre malgré la vaillante tentative du 21 décembre, où périt presque tout un bataillon de fusiliers marins.

Il y a eu un an ce jour-là que 18,000 Allemands, avec 48 pièces, soutenus d'une artillerie égale et de 22,000 hommes de réserve, attaquaient cette position française, défendue seulement par 1,600 hommes,—que 1500 autres venaient d'abandonner—il faut tout dire.

Parmi ces 1,600 héros se trouvait le commandant Baroche, qui se fit tuer avec 313 hommes.

L'église du village était trop petite pour contenir la foule. Elle était tendue de noir, mais ce n'était pas la plus lugubre de ses décorations; ses flancs déchirés, ses murailles trouées parlaient plus au cœur des assistants que la sobre majesté de l'office; ce catafalque commandait, le passif sentiment du regret, et ces murs troués d'obus criaient vengeance!

Un M. Aubert a prononcé sur la tombe des héros les paroles suivantes :

Il est dans la vie des nations des jours terribles où tout s'éroule autour d'elles, où le sol semble s'enrouler sous leurs pas pour les engoulir, où la Providence elle-même paraît s'acharner à leur destruction : tout fait défaut à la fois; l'organisation est imparfaite; les capitaines sont insuffisants ou infidèles; les factions mettent à profit la présence de l'étranger pour fomenter des séditions; la guerre civile ajoute ses maux aux maux de la guerre étrangère.

C'est la destinée de la France de traverser, sans y périr, des orages de ce genre.

Rappelez-vous, aux époques les plus tourmentées de notre histoire, ces désastreuses batailles dans lesquelles succombaient autour du souverain, la fleur de la noblesse, l'élite du peuple, toutes les forces vives et la fortune de la nation, défaites immenses au lendemain desquelles le pays voyait toujours ses frontières devenir plus étroites.

C'est Crécy, où périrent 11 princes et 30,000 soldats, chiffre énorme pour le temps, et d'où Philippe de Valois se retire presque seul.

C'est Poitiers, où le roi Jean est pris, où tombent 12,000 hommes, Poitiers qui nous coûte onze provinces.

C'est Azincourt, où toute la chevalerie française est moissonnée et qui donne le titre de roi de France au roi d'Angleterre.

Songeons enfin à ce qu'était la France française sous celui qu'on n'appelait plus que le roi de Bourges. Quelques duchés

au-delà de la Loire formaient tout son domaine. Eh bien, six ans plus tard, la France était reconquise, reconstituée, et plus grande qu'elle ne l'avait jamais été.

Une heure semblable sonnera pour notre génération, j'en ai comme vous tous, la conviction profonde, inébranlable...

LE QUAI DE LA REINE A QUÉBEC.

On sait que l'Angleterre a passé l'épave à déménager; cette gravure nous représente le quai de la Reine encombré de matériel d'artillerie qu'on met à bord des navires pour le transporter en Angleterre ou le distribuer dans le Canada : car on sait que le gouvernement canadien a acheté une partie de ce vieux matériel.

APRÈS UNE TEMPÊTE DE GRÊLE.

La scène se passe en Allemagne, près d'un village. Une grêle terrible a ravagé la moisson. Les gens du village, hommes, femmes et enfants contemplant les ravages de la tempête et se prosternant devant un crucifix pour implorer la miséricorde de Dieu. On voit réunis dans cette scène le désespoir, la résignation, la piété et l'innocence.

INCENDIE DES FORÊTS DE L'OUEST.

Nous avons parlé de ces terribles incendies qui viennent de ravager des milliers et des milliers d'arpents de terre et des scènes affreuses qui ont eu lieu. On évalue à deux mille le nombre de personnes qui ont péri dans les flammes. Cette gravure représente l'une de ces scènes effrayantes où les habitants d'un village poursuivis par les flammes pendant la nuit se sauvent, la frayeur et le désespoir dans l'âme. On voit les animaux s'enfuir eux aussi devant les flammes.

FAITS DIVERS.

M. John W. Young, un des fils du président des Mormons, est à New-York, et comme de raison, a reçu des visiteurs. Il dit que Brigham Young ne fera aucune résistance aux lois, et n'a aucunement l'intention de quitter le Lac Salé et de fonder une capitale ailleurs. Il déclare qu'il est faux que le gouvernement mexicain ait proposé à Brigham Young de transporter le mormonisme au Mexique.

Quand à l'idée d'un compromis, il a été quelque peu réservé; il ne pouvait pas dire si la polygamie serait abolie volontairement dans le cas où l'Utah deviendrait un état; mais dans aucun cas il n'y avait aucune raison d'appréhender un soulèvement, ou aucune autre manifestation de résistance de la part de la populace. Les Mormons, dit-il, endureront pour le présent, le joug du juge du Territoire, dans l'espérance qu'il seront protégés plus tard par la Cour Suprême des Etats-Unis.

C'est son opinion, qu'avant longtemps, il y aura un changement dans la politique de l'administration, et que la seule solution finale de cet embarrassant problème, consistera dans l'admission de l'Utah comme état. Les Mormons sont anxieux d'exercer tous les privilèges des citoyens américains, et ils prétendent qu'ils y ont droit, en autant que l'Utah a le double de la population qui a été exigée pour l'admission de plusieurs états dans l'Union.

SAINT-LOUIS, NOV. 12.—Un meurtre horrible a été commis près d'Osage Mission, Kansas, dans la soirée du 6 courant. John P. Flanagan, l'auteur du meurtre, avait éprouvé dernièrement une perte d'argent et avait pris la résolution de tuer sa famille et de se suicider. Il administra du chloroforme à sa femme et à ses deux petites filles, âgées l'une de deux mois, et l'autre de deux ans. Vers quatre heures du matin, Mde Flanagan revint de son insensibilité, et aperçut son mari qui enfonceait des clous dans la tête de l'une de ses petites filles. S'élançant à leur secours, elle les trouva presque mortes. Elle réussit à désarmer son mari et donna l'alarme. Flanagan fut mis en lieu sûr. Une lettre trouvée fixée à un mur, et adressée à un membre de la famille, fait connaître qu'en conséquence de l'état de son esprit, Flanagan ne pouvait rien faire, et s'était décidé à détruire sa famille—à l'exception de son fils Clarence—et à se tuer lui-même.

LOUISVILLE, KY., NOV. 13.—Ce matin, une famille du nom de Parks a été trouvée assassinée dans sa demeure près d'Henryville, Ind. La famille se composait de Cyrus M. Parks, de sa femme, Isabella, de leur fils John, âgé de dix ans, de leurs filles Eveline, âgée de dix-sept ans et Ellen âgée de 15 ans. La cervelle de Mde Parks et celle du petit garçon étaient éparées à travers la chambre, tandis que leurs corps étaient dans leurs lits. On trouva les deux filles assises dans la cuisine, et encore vivantes, mais cruellement et mortellement blessées. Les voisins entendirent des coups de fusil toute la soirée; mais les corps ne portent aucune trace de balle. M. Parks était un membre éminent de l'église et très-estimé. L'excitation est grande, et on n'a aucun indice des coupables.

LE PROCÈS TICHBORNE.—Une des plus imposantes causes célèbres de notre époque—le procès Tichborne—revient devant la cour anglaise de chancellerie, après quatre mois de suspension d'audiences.

Le prétendant au titre et aux biens des baronets de Tichborne, fera sa rentrée par un coup d'éclat.

On se rappelle que les collatéraux auxquels il a intenté le procès, nient son identité, et prétendent qu'il n'est autre qu'un ex-garçon boucher de Londres, nommé Arthur Orton, établi ensuite en Australie et dont on n'avait plus entendu parler depuis une demi-douzaine d'années.

Or, le demandeur a mis le temps de la suspension à profit pour envoyer deux avocats en Australie, où ils auraient retrouvé le véritable Orton dans un pénitencier.

A la reprise des débats, Arthur Orton ferait son apparition dans le bar des témoins.

Si les défenseurs ne prouvent pas que cet individu est un faux Orton, ils auront de la peine à continuer à soutenir que le demandeur est un faux Roger Tichborne.

La fortune attachée au titre de baronnet de Tichborne, est de 750,000 fr. de rente; mais le gagnant, quel qu'il soit, la trouvera légèrement écornée: le procès, qui a duré déjà quatre mois, et qui peut se prolonger indéfiniment, coûte plus de 4,000 fr. par jour en frais d'avocats, d'avoués, de témoins et d'indemnité aux jurés.

Un aigle, mesurant 7 pieds de l'extrémité d'une aile à l'autre a été capturé, près de Glasgow, N. E., par une femme, dont le roi des airs avait attaqué les poulets.

Cette petite pièce de poésie a été inspirée par la gravure que nous avons publiée il y a trois semaines; ceci expliquera pourquoi elle n'a pas paru en même temps, elles sont dignes l'une de l'autre.

LES PETITS PÉLERINS.

Souvent un Dieu repousse
Du pied les hautes tours;
Mais dans un nid de mousse,
Ou chante une voix douce,
Il regarde toujours.

V. Hugo.

I.

Dans un site semé
De roses de jonquilles,
Il est un terre aimé
Des bergères gentilles :

On y voit un vieux lierre
Verdir le marbre nu
D'un palais en poussière,
Près d'un chêne moussu.

Dans le creux verdoyant,
On voit une madone
Que le vieux lierre aimant,
Avec grâce festonne.

C'est là qu'une bergère
Des vallons d'alentour,
Genoux dans la bruyère,
Vient prier chaque jour.

II.

Ils font rêver aux anges
Les Petits Pélerins :
On dirait deux mésanges,
Ou deux blonds chérubins.

Quand la blonde bergère
Et le naïf pastour,
Viennent sur la pierre,
Pour prier tour à tour.

Quand les échos des bois
Redisent la voix douce,
Que leurs suaves voix
Murmurent sur la mousse.

On dirait deux ramiers,
Deux blanches tourterelles,
Chantant dans les halliers
Leurs romances si belles.

Ou mieux, ces hirondelles,
Pélerines des cieux,
Chantant, toujours fidèles,
Dans leur nid déjà vieux.

III.

Or, voici la prière.
La prière à deux voix,
Qu'à la madone au lierre
Ils adressent parfois :

« Nous laissons-là nos champs,
« Pour toi, mère si douce,
« Pour orner de présents
« Ton alcôve de mousse

« Des vallons d'alentour,
« Je suis la bouquetière;
« Mon père est le pastour
« De la verte bruyère.

« C'est pour toi, ma patronne,
« Que j'ai tressé ces fleurs :
« Avec elles, madone,
« Nous t'offrons nos deux cœurs

« Ce lierre qui te fait
« De si belles dentelles :
« C'est l'emblème parfait
« De tes enfants fidèles.

« Accepte la guirlande
« Qu'ils ont tressé tous deux :
« C'est la modeste offrande
« De leurs cœurs généreux.

« Je le sais, ton parterre,
« Ton Eden préféré,
« Oui, c'est ce coin de terre,
« Ce sol qu'on dit sacré.

« Ce sol de ma patrie,
« Beau comme un Ariel ;
« Que ma mère chérie
« Appelle un pan du ciel.

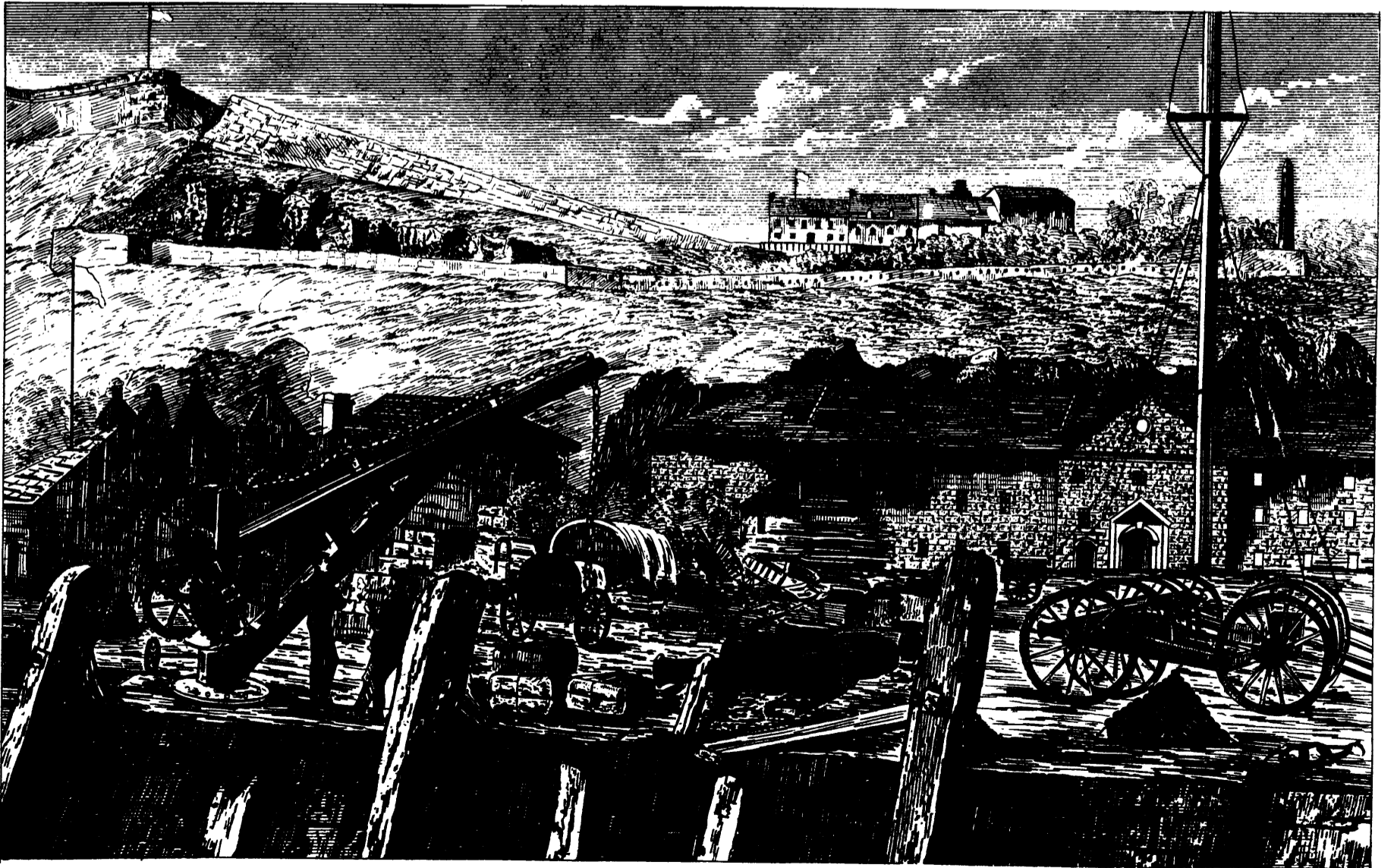
« Moi, jeune pélerine,
« Je t'offre cette fleur,
« Cette fleur purpurine,
« Emblème de mon cœur.

« Lui, t'offre le refrain
« Que sa flûte cadence ;
« Du jeune pélerin
« Reçois la romance.... »

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

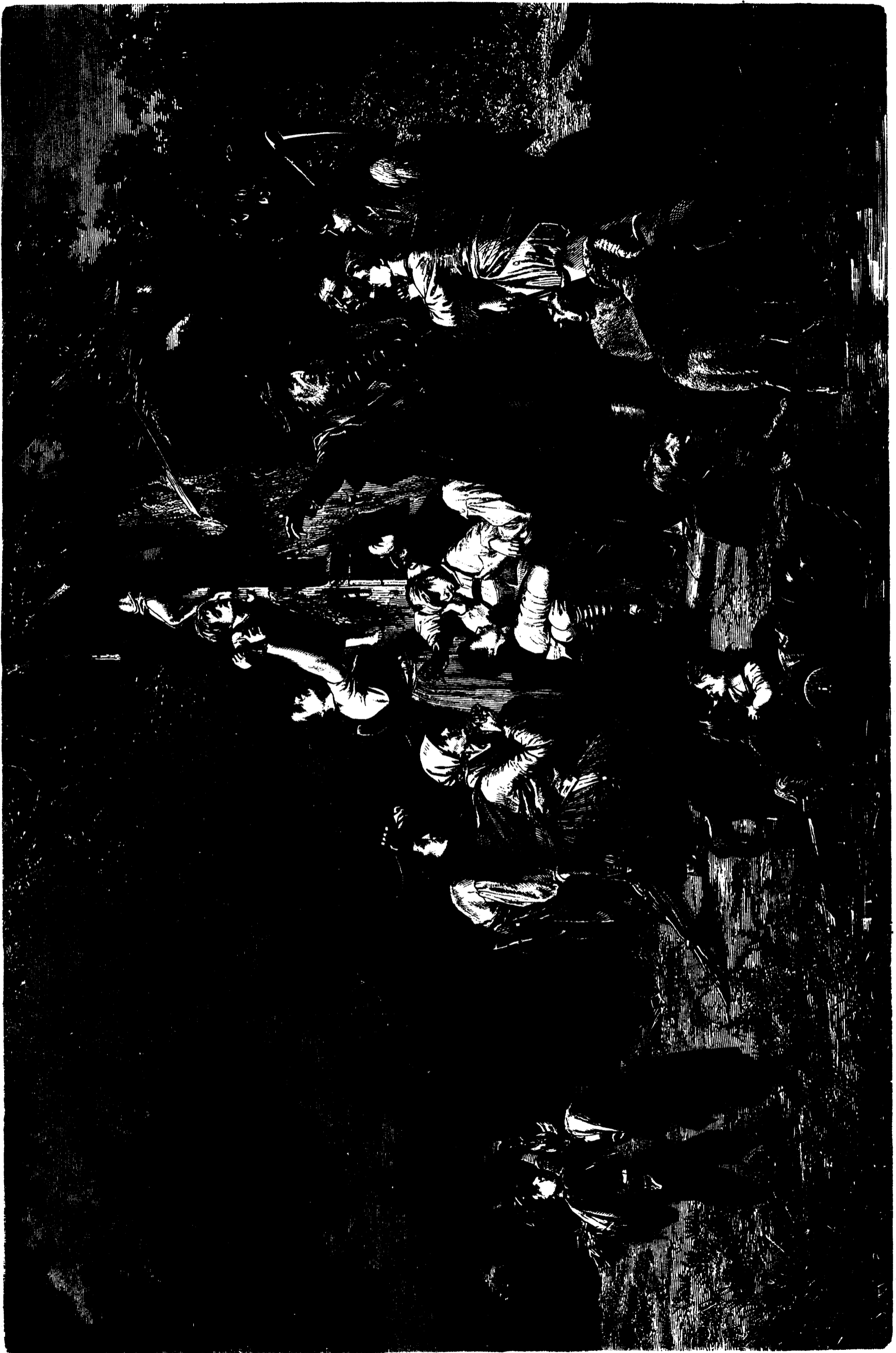


LE JUGE ARMSTRONG, DE SOREL,
Récemment nommé Juge Impérial de l'île Ste. Lucie.



LE QUAI DE LA REINE À QUÉBEC : AMAS DE VIEUX MATÉRIEL DE GUERRE SUR LE POINT D'ÊTRE VENDU OU EXPÉDIÉ.





APRÈS UNE TEMPÊTE DE GRÊLE.

NOTRE PRIME.

"AU PIED DE LA CROIX."

Gravé par A. DANSE, d'après le Tableau du célèbre Peintre THOMAS.

Cette superbe gravure, chef-d'œuvre artistique et religieux, est à l'heure qu'il est sous presse, et dans quelques jours sera prête à être distribuée à ceux de nos abonnés qui se trouvent dans une des catégories suivantes :

1o. Ceux qui auront payé leur abonnement courant, pourvu que le terme pour lequel ils auront payé renferme les trois premiers mois de l'année prochaine.

2o. Ceux dont l'abonnement expire le, ou avant le 1er Janvier prochain, et qui le renouvelleront, en payant le terme courant et les six mois suivants, d'avance.

3o. Enfin les nouveaux abonnés qui donneront leurs noms d'ici au 1er Janvier, et paieront pour six mois en s'abonnant.

N. B.—Les nouveaux abonnés peuvent faire dater leur abonnement soit du 1er Mai dernier (numéro dans lequel commence le roman de l'Intendant Bigot, et dans ce cas, ils devront payer un an d'abonnement), soit du 1er Janvier prochain.

Ces conditions que nous mettons à la distribution de notre PRIME paraîtront justes et raisonnables à tous nos abonnés, lorsqu'ils auront vu cette gravure. Rien de semblable n'a jamais été publié jusqu'à ce jour en Amérique, et personne ne peut en acheter une copie nulle part à moins de CINQ DOLLARS. C'est le prix de la gravure que nous donnons aux abonnés de l'Opinion Publique. Nous n'en dirons pas davantage.—Voyez la gravure et jugez-en par vous-mêmes. Nos agents la recevront partout d'ici au 1er Novembre. Ceux de nos abonnés qui résident dans des endroits où nous n'avons pas d'agent, recevront par la poste, en se conformant aux conditions susdites, leur gravure, soigneusement roulée sur un bois, et les frais de poste payés.

Montréal, 26 Octobre 1871.

AVIS AUX ABONNÉS DE QUÉBEC.

L'administration informe MM. les abonnés de Québec que Messieurs Lépine & Dèveau, libraires, rue de la Fabrique, sont autorisés à recevoir l'argent dû pour abonnement à l'Opinion Publique. On pourra aussi payer à Mr. Etienne Leger, qui vient d'être nommé agent collecteur pour la maison Geo. E. Desbarats, en remplacement de Mr. R. O. Brunet qui a résigné sa charge.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 23 NOVEMBRE, 1871.

Nous prions ceux de nos abonnés qui auraient un portrait de Joe Montferrant de vouloir bien nous l'envoyer.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs et de nos législateurs sur l'article de notre collaborateur M. Gagnon des Etats-Unis.

CORRESPONDANCE.

Remise au prochain numéro une correspondance signée "E. R." sur la Cour de police.

QUÉBEC, 19 novembre 1871.

J'ai juste le temps de vous dire qu'il n'y a rien eu d'intéressant, cette semaine, à la Chambre d'Assemblée, à l'exception de la discussion sur la question de l'arbitrage. On ajournait presque comme dans le bon temps, lorsqu'il n'y avait pas de loups dans la bergerie et que par conséquent, on pouvait errer sans crainte à l'aventure loin de la houlette du berger.

Vos lecteurs connaissent le résultat du vote sur les résolutions de M. Joly, concernant l'arbitrage : 19 contre 43 ! On dit que les chefs de l'opposition, toujours dans la crainte de renverser le gouvernement, avaient su choisir, pour essayer leurs forces, la question où ce danger était moins grand. Ils n'ont pas mal réussi.

M. Holtton faisait entendre à quelqu'un, ces jours-ci, qu'il serait fort embarrassé s'il battait le gouvernement; il paraît que M. Joly partage ce sentiment. Il faut que le gouvernement de Québec soit bien bon pour mériter d'avoir des adversaires animés d'aussi beaux sentiments. Il faudrait aller loin pour trouver de pareils chefs d'opposition. Si on les exportait au Mexique et en Espagne, quel bonheur pour ces pays ! On ne pourra pas dire, dans tous les cas, que ce sont des révolutionnaires. Sans doute, d'après certaines théories que j'ai entendu prêcher une fois, par un homme savant en science politique, ils ne sont pas aussi parfaits que s'ils soutenaient l'autorité, mais enfin, ils le sont autant qu'ils peuvent l'être en tenant compte de la faiblesse humaine.

Vous connaissez ces résolutions de M. Joly sur l'arbitrage. Elles avaient pour but d'empêcher la question d'aller devant le Conseil Privé et de forcer le gouvernement à arranger cette affaire-là ici. Il y a eu de bons discours de part et d'autre.

M. Chauveau s'acquitte mieux qu'on n'aurait pu le penser de sa tâche; on oublie souvent, comme il l'oublie lui-même, qu'il est surtout constitué pour écrire et parler sur des sujets de morale et de littérature. Dans tous les cas, il parle d'une manière qui fait honneur à la Chambre et à la province de Québec.

M. Chapleau semble comprendre qu'il lui faut travailler, cette année, s'il ne veut pas être dépassé par quelques-uns de ses jeunes collègues. Déjà on commence à faire la comparaison entre lui et deux des plus jeunes membres de la Chambre; plusieurs disent que si M. Laurier n'a pas sa chaleur et son éloquence entraînant, il l'emporte sur lui par la culture de l'esprit, la pureté du langage, l'élégance de la phrase et la distinction dans le débit.

M. Trudel a fait ses premières armes; à son aspect les galleux s'attendant à être pourfendus de pied en cape, sortirent leurs épées. Mais c'était une fausse alarme. M. Trudel a fait un excellent discours; il a parlé avec beaucoup de modération et d'intelligence! M. Trudel est certainement une bonne acquisition pour la Chambre.

La malle part! c'est dommage, à bientôt!

UN INDISCRET.

Une lettre de M. Charles Blanc, Directeur des Beaux-Arts, publiée ces jours derniers dans la *Mignone* annonce que le gouvernement français met à la disposition de M. l'abbé Chabert pour les artistes et artisans de Montréal, des objets d'art valant de \$6,000 à \$8,000. La collection de modèles comprend des modèles de dimensions colossales et d'autres de proportions naturelles, des groupes, des bustes, tous objets du plus grand prix.

M. l'abbé Chabert méritait bien cela, comme il mérite l'encouragement des Canadiens-Français. Les connaissances qu'il répand en ce moment dans notre population produiront les plus heureux résultats.

Les classes du soir sont fréquentées par un grand nombre d'ouvriers qui montrent les plus belles aptitudes pour les arts. Les plus beaux succès ont été remportés par les Canadiens-Français, l'année dernière, et pourtant ils sont moins nombreux que les Anglais.

Nous sommes heureux d'apprendre que les élèves des académies de MM. Archambault et Lacroix de Montréal sont fort recherchés par les hommes de commerce. Une riche maison anglaise demandait, ces jours derniers, à M. Lacroix s'il avait encoac des jeunes gens capables comme ceux qu'il avait eus déjà.

Depuis deux ans le collège de Terrebonne en a aussi placé plusieurs dans de bonnes maisons de commerce. Qu'auraient fait ces jeunes gens, sans une bonne éducation commerciale et industrielle? Ils auraient battu le pavé des rues et fait des avocats, des médecins ou des notaires faute d'autre chose pour cacher leur misère sous un vain titre professionnel.

EXECUTION DE LEE.

Nos lecteurs se rappellent les détails du drame qui vient de se dénouer lugubrement. Lee, dans un moment de boisson, avait tué une femme du nom de Foster, pour lui voler une somme de \$200 qu'elle avait, et après avoir commis ce forfait, il avait passé la nuit dans l'orgie, dépensant, dans la compagnie de mauvaises femmes, le fruit de son crime.

Saisi par la justice, il fut amené devant le cadavre de sa victime. A cette vue, le remords entra dans son âme, et il avoua tout. Il avait tué son hôtesse à coups de hache.

Condamné à mort, il fut pendu, vendredi dernier, à huit heures du matin, dans la cour de la prison.

Lee était âgé de vingt-sept ans; il était grand et vigoureux. Il était né en Norvège, et habitait le Canada depuis un an. Il avait laissé une femme et deux enfants dans son pays natal. Il avait embrassé le catholicisme depuis sa condamnation et avait cherché dans la foi et la prière les moyens de subir la terrible peine dont la pensée l'effrayait. Lee n'avait ni dans l'âme, ni dans l'extérieur la férocité qui signale ordinairement les meurtriers. Il avait une certaine instruction et une assez bonne apparence. L'idée du châtement qui l'attendait menaçait quelque fois de le jeter dans le désespoir, mais les consolations de la religion veillaient auprès de lui.

Voici comment le *Pays* raconte la dernière scène du drame :

LA DERNIÈRE TOILETTE.

Nous arrivons à la scène la plus poignante de notre récit, l'imagination effrayée n'ose pas réfléchir à la dernière torture infligée au condamné.

Le glas teinte toujours, les prêtres récitent la prière des agonisants.

Le bourreau s'approche lentement du condamné, lui boucle autour du corps une ceinture à laquelle sont fixées des lanières qui doivent servir à lui lier les bras derrière le dos. Lee ne fait pas un mouvement. Ayant d'abandonner ses mains à l'exécuteur, il rajuste, avec assez de calme, un des revers de son habit, déplacé par la ceinture.

Le bourreau fait ces préparatifs avec une lenteur désespérante, les assistants ont peine à contenir leur indignation.

Il prend alors la corde de chanvre qu'il avait déposé sur une chaise, elle peut avoir trois pouces de diamètre, il passe l'anneau du nœud coulant dans le cou du patient, qui fait un geste involontaire pour se retirer. Le Rév. M. Lavallée lui montre le crucifix, murmure à ses oreilles quelques paroles, et il redvient immédiatement calme et résigné.

Mais le bourreau s'aperçoit alors qu'il s'est trompé, le nœud avait été mal placé, il enlève la corde, la replace, pour l'enlever encore sur une observation du Dr. Beaubien, ce n'est que la troisième fois qu'il réussit à assujettir convenablement le nœud coulant.

LE CORTÈGE FUNÈBRE.

Ces horribles préparatifs terminés, la procession se dirigea du côté de l'échafaud. Le shérif ouvrait la marche, il était suivi par le condamné que soutenait le Rév. M. Lavallée; le Rév. M. Dufresne, M. Racicot, et le Père Lanigan, étaient à sa gauche, le bourreau suivait, tête baissée, comme s'il rougissait

de l'action qu'il allait commettre, tenant dans ses mains la corde fixée au cou du supplicié.

Quand le condamné eut franchi la porte de la prison, un drapeau noir fut hissé sur le faite de l'édifice, pour annoncer à la ville que la justice des hommes allait avoir son cours.

LES DERNIÈRES PAROLES DU CONDAMNÉ.

Lee gravit sans trembler les marches de l'échafaud, il s'avança sur le bord de la plateforme, et prononça d'une voix assurée ces quelques paroles :

Je remercie ceux qui ont compati à mon malheur, je suis heureux de mourir dans la religion catholique; que Dieu ait pitié de ma pauvre âme, "Good Bye."

Il embrassa alors le Christ, s'agenouilla pour réciter un acte de contrition.

Quand il se releva, il était hideux à voir, ses yeux étaient démesurément ouverts, sa peau avait des teintes violacées.

Le bourreau lui lia les jambes, accrocha la corde à la poulie, puis la trappe s'ouvrit avec fracas, et le malheureux fut lancé dans l'éternité.

TOLEDO, OHIO, 14 Nov. 1871.

MM. les Rédacteurs de l'Opinion Publique.

Permettez-moi d'insérer quelques lignes dans vos colonnes de votre journal, pour venger la mémoire d'une sainte femme, lâchement calomniée et outragée dans la tombe.

L'Aurore, de Montréal, publie dans son numéro du 3 du courant, un article ainsi conçu :

DÉCÈS.

"A Toledo, Ohio, le 23 Octobre, Adée Trudeau, (née Ricard) ci-devant de la paroisse de St. Michel-Archange, P. Q., après une maladie de près de trois ans, soufferte chrétiennement. Elle a passé de ce monde avec joie dans les bras de son Sauveur, laissant son époux et ses chers petits enfants (2 garçons) aux soins du Seigneur. Elle ne s'était jointe à aucune église, mais elle a déclaré que tout son espoir était en Jésus, son unique Rédempteur.

"Elle ne s'était jointe à aucune église." "Or il est attesté par le témoignage d'un grand nombre de personnes respectables qui ont connu la défunte intimement depuis sa naissance jusqu'à sa mort, qu'elle a été toute sa vie fervente catholique et invariablement attachée au culte de ses pères. Et nous, qui l'avons connue pendant le cours de sa longue maladie (elle a succombé à la consommation pulmonaire), nous pouvons dire combien de fois nous avons lu sur sa figure angélique le calme et la résignation que peuvent seules donner les vérités consolantes du dogme catholique.

"En présence d'une imposture semblable, nous ne pouvons taire le nom de celui qui a osé mentir ainsi, en face d'un cercueil. Comme Canadiens, nous rougissons d'avouer que l'auteur de cet article de l'Aurore est le frère de la défunte, M. Noé Ricard, que plusieurs de vos lecteurs ont dû connaître autrefois, comme huissier, etc., à St. Michel-Archange, P. Q. L'on sait, qu'alors, il était plus ou moins catholique. Transplanté depuis aux Etats-Unis, il s'est fait apostat, lui, sa digne moitié et sa chère progéniture; puis, changeant de religion comme de chemise il est devenu, tantôt méthodiste, tantôt baptiste, se replongeant dans les eaux du faux Jourdain. Nous pouvons prouver ce que nous avançons; nous ne mentons pas et nous le ferions encore bien moins sur la tombe d'une sœur.

"Terminons en donnant le certificat du Rev. Modeste Yecker, curé de l'église française, de Toledo, qui a lui-même rendu les derniers devoirs du culte catholique, à celle que l'on dit "ne s'être jointe à aucune église."

UN CANADIEN DE TOLEDO.

Le soussigné, Rév. Modeste Yecker, curé de l'église française, à Toledo, Ohio, certifie que Adée Trudeau, (née Ricard), a exactement suivi la religion de ses parents. Bonne épouse, mère dévouée, excellente catholique pendant sa vie, à sa mort munie des sacrements de l'église de Jésus-Christ, sa belle âme s'est envolée vers le ciel.

MODESTE YECKER, Curé.

Toledo, Ohio, le 13 Nov. 1871.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.

Québec est dans l'émoi. Vendredi dernier, un homme agrippé du haut du cap, en arrière du quartier des officiers de la citadelle, a bondi de rocher en rocher et est venu tomber lourdement sur le sol. Tous ceux qui avaient vu cette chute effrayante ont couru immédiatement à lui. Le malheureux était mort et était si horriblement défiguré que deux hommes ont, dit-on, perdu connaissance à sa vue. Il paraît que cet homme ne serait pas tombé là accidentellement. Voici ce que l'on raconte à ce sujet :

Cet infortuné, nommé Proulx, de Saint-Thomas, est venu en cette ville avec une somme assez ronde pour solder quelques dettes. Il venait de transiger quelques affaires, quand en passant dans une rue de la Basse-Ville, il fut accosté par un charretier avec lequel il lia un bout de conversation, et convint avec lui de se faire conduire au faubourg Saint-Jean. On sait que tous deux partirent pour le faubourg Saint-Jean, et on ignore ce qu'ils ont fait ensuite. L'enquête fera sans doute le jour sur cette affaire, et saura trouver le coupable, si réellement le malheureux Proulx a été victime d'un guet-apens.

L'Événement raconte ainsi ce drame :

Vers 5 heures, un M. Sauvageau qui passait dans la rue du Cul-de-Sac, vit en regardant au haut du Cap, en arrière de la fonderie de M. Tweddle, les pieds d'un homme qui sortaient d'une meurtrière de canon située à l'extrême droite du Jardin du Gouverneur. Bientôt un homme parut qui resta assis quelques instants, puis se retourna et se laissa choir au bout de ses bras. L'individu descendit le cap en dégringolant et vint s'arrêter à un arbre rabougré qui a poussé dans le flanc du rocher. Au même instant on vit à travers la meurtrière une figure regarder en bas deux secondes et disparaître.

L'endroit où se trouvait le malheureux est escarpé et n'est qu'un roc vif.

Il n'y avait pas pour lui moyen de faire un pas sans s'exposer à faire une chute fatale.

M. Sauvageau et d'autres gens donnèrent immédiatement l'alarme chez M. Tweddle qui sortit de suite dans sa cour, escada la rocher aussi haut qu'il put et cria en anglais à l'individu de ne pas bouger. Ce dernier, apparemment, ne comprit pas ce qu'on lui disait, car il fit un pas de plus. M. Tweddle lui cria plus fort en le conjurant de ne pas s'avancer davantage et descendit précipitamment pour chercher des cordes. Il n'avait pas descendu trois pas que le malheureux avançant toujours, mit un pied dans le vide, et tombant de rocher en rocher, vint retomber sanglant, défiguré et presque inanimé près de M. Tweddle. C'était M. Proulx.

TOURS DE FORCE.

Laissez-moi maintenant vous esquisser une scène vraiment patriarcale, dont M. Petrus Labelle fut un des acteurs, s'il n'en fut pas le héros.

Le père de MM. P. Labelle, Jean-Baptiste, Auguste, et Joseph Labelle dépassait de quelques années la cinquantaine. Il avait laissé derrière lui, bien loin, trop loin, pour que ses fils eussent été témoins de ses prouesses, la réputation d'un lutteur incomparable. Cette réputation avait duré sans qu'il prit la peine de la soutenir par de nouveaux exploits.

C'était un jour de l'an. Ses fils arrivés à l'âge d'homme se trouvaient de grand matin réunis à la maison paternelle. La bénédiction traditionnelle une fois demandée et donnée, le père leur dit: "Maintenant, mes enfants, je vous accorde à chacun, une faveur, suivant mes moyens bien entendu. Vous êtes du reste, assez raisonnables pour ne rien demander que je ne puisse vous donner."

—Où Jean-Baptiste, que désires-tu? —Je désire papa que vous me permettiez de me marier, dans le courant de l'année?

—Avec qui comptes-tu te marier? —Avec Héloïse Leclerc, papa. —C'est une jolie fille et une bonne enfant. Marie-toi et je serai content.

—Et toi Auguste? —Moi, je voudrais que vous me donniez une entreprise, une église ou une grande bâtisse à construire à mon profit.

—Tu es jeune, mon cher Auguste, mais le cœur ne te manque pas, le talent non plus, tu auras ton entreprise. —A ton tour Petrus.

Petrus avait alors vingt ans. Il était d'une forte carrure, d'une agilité bien rare. Comme lutteur il n'avait pas encore rencontré son égal. On disait de lui: "Il va relever le père." Seule la renommée de son père planait au-dessus de la sienne. Sans en être jaloux, il était toutefois fort intrigué de savoir, si, bien vrai, son père avait pu être aussi fort que lui. Aussi, en s'entendant dire, "A ton tour Petrus," il n'hésita pas. Se jetant aux genoux de son père, il lui dit: "Pardonnez-moi, pardon d'avance pour ce que je vais vous demander."

—Et qu'est-ce que ça peut donc être de si extraordinaire? Le cœur ému, la voix altérée, Petrus reprit: "La seule faveur que je vous demande, et je vous la demande à genoux, c'est de vouloir bien colléger avec moi."

Le bon père Labelle, en relevant Petrus et riant de bon cœur, lui dit: "Mais tu es trop jeune mon cher Petrus; tu dois, du reste avoir autre chose à me demander?"

—Pardonnez-moi, je ne vous demande que cela. —Tu y tiens à tout prix? —L'y tiens, de préférence à toute autre chose.

—Alors, soit! il ne sera pas dit que je t'aurai refusé, lorsque j'ai accordé à tes frères suivant leurs désirs. Je ne me suis pas collété depuis vingt ans, mais je dois m'en rappeler encore assez, pour te donner la leçon que tu demandes.

—Ce n'est pas une leçon que... —Ta! Ta! tu ne sais pas ce que tu dis. Allons! es-tu prêt?

Et le père et le fils se saisirent à bras le corps, tendirent les muscles de leurs jarrets nerveux, raidirent leurs bras. Alors, le père dit "Y es-tu?" "L'y suis." Et vlan! le fils roula par terre.

Il se relevait aussitôt, un peu penaud, mais protestant qu'il avait été pris par surprise, que ce coup là ne devait pas compter.

—Comme tu voudras, mon enfant, mais soyons vifs, car le déjeuner refroidit.

Nouvelle prise, nouveaux enlacements. —Es-tu bien prêt cette fois, reprend le père? —Oui, ça y est.

—Bien sûr? —Oh! pas d'embarras.

Et vlan! Petrus roulait à terre pour la seconde fois. Vous êtes mon maître, dit-il humblement à son père, en se relevant.

Allons déjeuner maintenant, mes enfants, et ne dites jamais à personne que je me suis collété avec Petrus aujourd'hui. Mais je t'oubliais, mon cher Jo. Que vas-tu me demander toi?

—Après Petrus, ma foi! il ne me reste plus qu'à vous demander le fouet, ce me semble.

—Le fouet? eh bien! c'est bon, tu l'auras, mais j'y ajouterai le cheval, la voiture et le harnais—et compte-bien que tu seras bien moins favorisé que ne l'a été ton frère Petrus.

—Je ne suis pas jaloux, papa. Je vous remercie pour le fouet et surtout pour la mèche que vous y mettez.

Puisque j'ai parlé de lutteurs il me faut bien dire un mot de Rabasson.

Rabasson arrivait à Paris, en 1851 ou 52, venant, on ne sait d'où, apportant son talent à ce grand foyer d'admiration, d'où rayonne incessamment la gloire, sur le reste du monde. Il venait disputer au Terrible Savoyard, à l'illustre Arpin, à l'Ours des Pyrénées, le titre de champion des lutteurs de l'Europe, que ceux-ci s'enlevaient à tour de rôle, suivant les chances ou les accidents du jour. Rabasson était jeune, presque imberbe; à peine comptait-il vingt-cinq ans. Dès qu'il parut sur la scène, en face du Terrible Savoyard, sa rare beauté physique, la souplesse et la grâce de ses mouvements lui valurent toutes les sympathies, mais à ces sympathies se mêlait tout d'abord, un

sentiment de pitié, presque de compassion. On le trouvait si petit! et de fait, il paraissait presque grêle, en face du Terrible Savoyard, masse colossale de chairs et de muscles dont il semblaient que le poids seul eût dû suffire à le terrasser.

La lutte s'engagea, sans l'intérêt du doute, de la part des spectateurs, mais ils n'en restèrent pas longtemps là. Dès la première passe, Rabasson fit preuve qu'il était maître-passé dans son art.

Le Saoyard, défendant sa gloire, à longs bras acquise, ne ménagea guère son adversaire. Ereintements, saccades, torsions, il essaya de tout, mais sans succès. Rabasson, ne fléchissait, ni ne bougeait, ni ne ployait, il supportait l'assaut presque sans effort, se contentant d'y résister.

Bientôt le spectacle changea, et l'intérêt grandit autour des lutteurs. Après s'être laissé tâter, Rabasson tâta à son tour. D'assaili qu'il était, comme tout débutant doit l'être, il se fit assaillant. Chacun avait admiré sa force de résistance et le reconnaissait digne de lutter contre le Terrible Savoyard.

Lui, Rabasson, fort de cette épreuve, souriait à la foule, se rengorgeait presque, tant il était sûr de vaincre.

A la seconde passe, il n'hésita pas à prendre le bras, et du premier effort, il enleva et renversa le Terrible Savoyard.

Les deux lutteurs s'étant retirés, le public les rappela—Rabasson reparut seul sur la scène. Le Savoyard, s'avouait vaincu.

Tour-à-tour, l'illustre Arpin et l'Ours des Pyrénées, luttèrent contre Rabasson. Tous deux furent terrassés comme l'avait été le Terrible Savoyard. En sorte que, peu de jours après son entrée à Paris, Rabasson était devenu une célébrité; il avait le titre de champion des lutteurs de l'Europe.

Malheureusement, ce titre rapportait peu de bénéfices et Rabasson goûtait moins la gloire que le bien-être. Mais il vivait dans un temps où l'on tenait à se rendre compte de tout, en France; c'était quelques jours, quelques heures avant l'Empire. On s'approcha de lui, pour l'examiner, le palper, l'analyser, et observation faite, des experts constatèrent que cet homme tenait sa force prodigieuse, de l'harmonie de ses proportions. Il était parfaitement fait dans toutes les parties de son corps et naturellement, toutes les parties étant parfaites, le tout devait être parfait. Dès lors, les artistes s'en emparèrent, et Rabasson se laissa peindre, graver et sculpter à leur gré, moyennant l'honnête considération de dix francs l'heure. Il eût ainsi, jusqu'à huit et dix heures de pose, chaque jour: il apprit des artistes, un art qu'ils ne connaissent guères, l'art de s'enrichir en posant.

Elle est bien connue, n'est-ce pas? la chanson: Nous étions trois capitaines Revenant de Longjumeau, etc.,

Nous étions, en habit drôle, A cheval sur un tonneau... etc.,

mais d'où origine-t-elle? probablement du tour de force de l'Homme-tonneau de l'hippodrome de Paris. L'Homme-tonneau saisissait entre ses dents le chanfrein des douves d'un tonneau, sur lequel il faisait asseoir trois hommes, pris indistinctement, parmi les spectateurs, puis enlevant le tout à la force de sa mâchoire, il faisait le tour de l'hippodrome sans accuser d'effort, par un seul muscle de son visage.

L'un des trois hommes ainsi chevauchant ne manquait pas d'entonner:

Nous étions trois capitaines, etc....

Je ne dis pas que la chanson a été faite exprès pour l'Homme-tonneau de l'hippodrome, mais j'affirme qu'elle a souvent passé par là.

A. N. MONTPETIT.

A continuer. CHOSES ET AUTRES.

MÉMOIRES PRODIGIEUSES.—Immédiatement après avoir lu un journal, quelque matière qu'il put contenir, Robert Dillon le récitait mot pour mot.

Pendant les débats sur le Rappel, dans la Chambre des Communes, un des membres écrivit son discours, l'envoya aux journaux et le répéta mot pour mot le soir, à la Chambre.

John Touller pouvait retenir parfaitement tout un sermon, et l'écrire à son retour chez lui.

Scoliger lisait deux cents vers une seule fois et les récitait ensuite sans faire une seule faute.

Sénèque pouvait répéter deux mille mots après les avoir entendus une seule fois, dans le même ordre qu'ils avaient été donnés.

Magliabecchi avait une mémoire merveilleuse. En voici un exemple: une personne lui avait prêté un manuscrit qu'il lut et remit deux ou trois jours après. Or, cette personne ayant perdu son manuscrit, pria Magliabecchi d'écrire ce qu'il pouvait en avoir retenu. Notre homme reproduisit complètement le manuscrit.

Cyrus pouvait retenir tous les noms des soldats de son immense armée.

Un médecin du Massachusetts pouvait réciter tout le Paradis Perdu de Milton sans faire une seule faute. Ce médecin vivait au commencement de ce siècle.

Le célèbre Euler savait tout l'Eneïde par cœur.

Un vieux mendiant du non d'Aleck savait toute la Bible par cœur, et il la savait si bien que si on lui en lisait quelque chose, il pouvait nommer le livre, le chapitre où se trouvait le passage lu. Une personne l'ayant un jour prié de lui réciter le quatre-vingt-dixième verset ou chapitre sept des Nombres, Aleck répondit sans hésiter: ce verset n'existe pas; le chapitre sept n'a que quatre-vingt-neuf versets.

Nous connaissons un canadien qui ne sait ni lire ni écrire et qui sait par cœur, et exactement, les Mille et une

nuits, le Télémaque et quelques autres ouvrages, quoiqu'il n'ait entendu qu'une seule fois la lecture de ces ouvrages.

Brigham Young prend des moeurs: il assure à qui veut l'entendre, que si on le laisse tranquille, cette fois-ci, il ne prendra plus de nouvelles femmes. Très-modéré, M. Young, comme vous voyez.

ADMIRABLE.—Il y a quelques mois, une pauvre femme du Tennessee fit 150 milles à pied, avec un enfant dans les bras, pour aller à Nashville demander au gouverneur la grâce de son mari, qui était en prison. Cette femme courageuse fut exaucée et elle le méritait bien.

UNE COMÉDIE AU CIEL.—Il y a quelque temps, l'un des éditeurs de *** (le pauvre journal est mort, que Dieu ait pitié de son âme) se présenta à la porte de la Cité Dorée et demanda la permission d'entrer, après avoir poliment ôté son chapeau et fait une révérence des plus soignées, le gardien de la glorieuse cité lui demanda ce qu'il faisait lorsqu'il était sur la terre.

—J'étais éditeur de ***, ce n'est pas ma faute, ne m'en voulez pas, je le regrette assez; je n'ai pas un sou.

Le portier reprit: —Nous avons ici une multitude de gens de votre espèce, et ils arrivent tous sans cete tôle. Si vous voulez payer, entrez; sinon, allez trouver le diable et tâchez de vous arranger avec lui.

—Vous n'êtes pas complaisant, monsieur le portier, répondit humblement notre éditeur, mais n'ayant ni sou ni maille, notre confrère de la plume et des ciseaux s'en alla frapper aux portes de l'enfer.

—Qui est là? demanda un des officiers de Sa Majesté connue.

—Je suis un humble disciple de Faust.

—Alors, arrêtez, vous ne pouvez être admis ici.

—Pourquoi pas?

—Je vais vous expliquer la chose: Il y a plusieurs années, nous avons permis à un éditeur de pénétrer ici. Depuis ce temps là le diable est dans la boutique. Figurez-vous qu'il rencontra une foule de ses anciens abonnés qui avaient oublié de payer leur abonnement, et il était toujours en guerre avec eux. Vous comprenez qu'il n'y avait pas moyen de vivre comme ça, c'était tout à fait intolérable. Aussi, un jour, avons-nous réussi à le mettre à la porte. Depuis lors, nous avons décidé de ne plus admettre de gens de votre espèce; car il y a trop de messieurs qui sont ici pour n'avoir pas payé leur abonnement. Je suis bien fâché de ne pas vous admettre, car vous avez l'air d'un gentil garçon, mais la règle est formelle. Bonsoir, mon ami.

Notre confrère était bien découragé; on le serait à moins. Cependant, il reprit le chemin du ciel. Arrivé à la porte, il apprit de bonnes nouvelles: ses malheurs étaient finis. Pendant son absence, le conseil céleste avait lu toute la file de *** et avait trouvé plusieurs articles en sa faveur. On avait alors décidé de l'admettre. Nous tenons aussi à avertir nos lecteurs qu'à cette même séance il fut aussi décidé qu'aucun abonné n'ayant pas payé son abonnement, ne serait admis dans les cieux.

A. CHAMPAGNE.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un cent chaque.

DÉCÈS.

A Troy, N. Y., à l'âge de soixante et cinq ans et quelques mois, Sieur Isaac Fournier, natif de St. Jean Port Joli, près de Québec.

MARCHÉS DE LA SEMAINE DERNIÈRE.

Table with columns for FLOUR (FARINE), VOLAILLES, VIANDES, BEURRE, etc., and rows for various commodities like Farine de blé, Dindes, Bœuf, etc., with prices for Montreal and Quebec.

*Le prix du marché de Québec nous est donné par M. H. C. Boreé, marchand à commission, Québec.

FERD. GAGNON,

Gérant pour le Massachussets, le New-Hampshire, le Connecticut et le Rhode Island.

WORCESTER, MASS., 23 NOVEMBRE, 1871.

LE PIONNIER DE SHERBROOKE ET LA NATURALISATION DES CANADIENS ÉMIGRÉS.

Le *Pionnier de Sherbrooke*, conseille aux émigrés canadiens de ne pas se faire naturaliser citoyens américains. Il craint que la cause du repatriement en souffre. Outre cette grave raison, il allègue les obligations de servir en cas de guerre, etc. Il fait une jolie harangue aux canadiens expatriés, leur disant d'exploiter les américains, d'amasser des trésors et de retourner au pays. Tout cela est très bien; et c'est ce que la convention a conseillé. Si notre confrère de Sherbrooke a bien pris note des résolutions adoptées à la convention nationale, il a dû lire que cette convention ne recommande la naturalisation qu'à ceux qui ont fait leur décision formelle de demeurer à jamais aux États-Unis.

Et la convention a sagement agi en adoptant cette résolution. Eu ce pays, comme nous le disions dans nos remarques sur le sujet, à la convention, il y a deux puissances, le *greenback* et le vote, et presque toujours, il faut posséder le dernier pour acquérir le premier.

Les canadiens émigrés, qui ont acquis ici quelque propriété foncière et sont décidés de faire leur séjour dans cette république, doivent s'empresse de devenir citoyens américains, s'ils veulent être quelque chose dans leur pays d'adoption. Mais avant la politique d'argent il y a la politique du cœur, en suivant les nobles principes de cette dernière, ils demeureront Canadiens-Français et élèveront des familles canadiennes françaises. Pour ceux qui ne sont point pour demeurer aux États-Unis, qu'ils travaillent avec courage et s'empressent de prendre la route qui conduit sur les bords du St. Laurent.

La convention de Worcester a conseillé tout cela et notre confrère du *Pionnier* approuvera certainement ces sages avis.

Le *Pionnier* regrette les lourds sacrifices, qu'on fait faire aux émigrés, sans doute avec beaucoup de bonne volonté, vu leur foi et leur zèle, pour construire des temples excessivement dispendieux. S'ils devaient toujours habiter sur la terre étrangère, la chose serait bien différente.

Que le *Pionnier* se rassure, il est un fait incontestable et admis dans toutes nos congrégations canadiennes des États-Unis; c'est que presque toujours ce sont ceux qui souscrivent les plus fortes sommes pour l'érection de nos églises, qui prospèrent le plus et qui s'aperçoivent le moins de ces dépenses; et qu'au contraire, ceux qui se plaignent le plus, qui critiquent le plus, sont ceux-là même qui craignent de donner pour le culte catholique. Ces dépenses faites si libéralement dans un but si élevé, ne seront jamais cause du non repatriement de nos compatriotes. Si, au milieu des populations protestantes, elles attestent de la haute foi religieuse des descendants Français en Amérique, il ne faut pas oublier que dans un ordre d'idées plus relevées et moins humaines, elles servent à la gloire de Dieu et de son église, dans un pays où le catholicisme est toléré par nécessité plutôt qu'autrement.

FERD. GAGNON.

LE REPATRIEMENT.

Le retour de nos compatriotes émigrés au pays natal, a été l'objet des travaux de la 7ème Convention nationale, tenue en septembre dernier, à Worcester, Mass. De solides discours furent prononcés en faveur de cette cause éminemment patriotique. Pas une voix ne s'éleva contre l'opportunité du repatriement de nos frères expatriés.

Depuis que nous sommes aux États-Unis, nous avons rencontré grand nombre de Canadiens qui ne désirent rien tant que retourner au Canada. Ils craignent d'aller manger là-bas leurs économies en quelques mois et être obligés de revenir aux États-Unis pour gagner leur subsistance. Lorsqu'on parle à ces braves gens des avantages offerts aux colons, ils sont tout étonnés et ont peine à nous croire. S'il en est ainsi, disent-ils, pourquoi ne pas nous en aller chez nous.

Nous n'hésitons pas à affirmer que dans les seuls États de la Nouvelle-Angleterre, il y a près de trois cents familles qui seraient prêtes à retourner en Canada le printemps prochain, si elles connaissaient les avantages offerts aux colons. Nous ne parlons pas ici de familles dénuées de tout, mais de celles qui ont amassé, par le tra-

vail constant, pénible et quotidien, quelques centaines de dollars.

Ah! si le gouvernement de la province de Québec nommait un agent d'émigration spécialement pour les États-Unis, il y gagnerait plus qu'à envoyer en Belgique et en Angleterre. Plusieurs, qui ont aujourd'hui l'intention de se fixer définitivement aux États-Unis, de se faire nationaliser citoyens américains, abandonneraient ces idées pour retourner au pays si on leur expliquait le système actuel de colonisation. Mais non, la presse, qui pourrait beaucoup aider à ce repatriement, est seule à agir. Nous nous sommes nous-mêmes adressés aux autorités pour obtenir des renseignements, des documents. On nous a fait des promesses, lentes à s'accomplir et dont la réalisation est encore éloignée.

Au moment où la législature provinciale est en session, nous nous adressons aux ministres et aux députés, nous les conjurons de s'occuper de cette question vitale pour notre nationalité. On nous a toujours dit que le Rév. Mr. Chartier était agent de colonisation et devait s'occuper spécialement des États-Unis. Nous ne le croyons pas, vu que le Rév. Messire n'a pas encore parcouru les villes et villages où sont agglomérés nos nationaux. Nous serions heureux de le voir définitivement nommé à cet effet, car nous sommes d'opinion qu'un prêtre réussirait mieux que tout autre dans cette mission.

Ministres et députés de la province de Québec, le temps est favorable, agissez et prenez les mesures efficaces pour ramener au pays les fils du Canada dispersés sur la terre étrangère.

Si, pendant l'hiver qui commence, un bon agent d'émigration visitait nos populations canadiennes des États-Unis, donnant des lectures, sympathisant avec nos gens, plus de 300 familles iraient coloniser, le printemps prochain, nos townships de l'Est.

Ce qui précède, était écrit, lorsque nous avons lu que le nouveau député de Richelieu, M. Dorion, a donné avis de motion qu'il proposerait qu'outre les agents d'immigration et de colonisation actuellement placés dans les diverses parties de la Province, il sera nommé un ou plusieurs agents de repatriement, par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, dont la mission sera de visiter les centres les plus peuplés des États-Unis où se trouvent établis les Canadiens, afin d'engager ceux qui le voudront, de rentrer au pays natal.

Espérons que cette proposition sera acceptée à l'unanimité.

FERD. GAGNON.

LES ELECTIONS DE NOVEMBRE

MASSACHUSETTS.

Les républicains n'ont rien perdu de leur prestige dans cet état. 284 villes et villages ont donné 69,063 votes pour Washburn, républicain, 44,799 pour Adams, démocrate, 5 908 pour Chamberlain, candidat de la réforme du travail, et 5,910 pour Pitmon, candidat des *prohibitionistes*.

Majorité de Washburn sur Adams 24 264, sur les trois candidats réunis 12,446. Voici les votes de quelques villes et villages.

	Rep	Dem.	Lab	Prohi.
Worcester.	2820	2018	99	43
West Boylston	144	4	26	18
Webster	318	203	48	—
Westborough	222	95	40	41
Spencer	204	35	61	6
Southbridge	230	140	5	4
N. Brookfield	229	97	56	—
Millbury	252	139	10	11
Milford	445	377	94	53
Fitchburgh	697	365	86	77
Marlborough	329	272	175	64
Springfield	1500	1028	166	69
Northampton	702	346	—	7
Haverhill	954	515	148	133
Boston	8561	7848	312	810

NEW-YORK.

Le ticket républicain a obtenu la majorité dans l'Etat, la ville de New-York, exceptée.

Tweed, le chef du Tammany est élu sénateur. On sait que le vote de New-York et de Brooklyn décide des élections de l'Etat entier.

NEW-JERSEY.

Park, démocrate, est élu gouverneur. Les deux branches de la législature sont républicaines.

WISCONSIN.

Les républicains ont la victoire, mais les démocrates ont gagné un grand nombre de nouveaux partisans.

CHICAGO.

Medill, républicain, est élu maire.

MINNESOTA.

Austin, républicain, est élu gouverneur.

MARYLAND.

Les démocrates ont une majorité écrasante.

LES VOYAGES DU PRÉSIDENT GRANT.

Nous ne sommes plus au temps du Roi d'Yvetot, qui

Sur un âne, pas à pas
Parcourait son royaume.

Depuis que la vapeur est adaptée à la locomotion, les personnages officiels de tous les pays semblent rivaliser entre eux à qui encouragera le plus les compagnies de chemins de fer. On parle beaucoup, en Canada, des fameux voyages de M. Langevin de Québec à Ottawa, d'Ottawa à la Colombie Anglaise; on cite les voyages de l'impératrice Eugénie, la visite du duc Alexis, on consacre des pages entières au récit des voyages du roi Guillaume, etc. Le président Grant seul était oublié. On le laissait fumer tranquillement son cigare dans quelque *smoking-car*, sans faire d'éclat sur ces voyages.

On sait qu'il existe une coutume aux États-Unis, qui veut que pendant son terme d'office, le Président de la République ne sorte point du territoire américain. Grant qui, comme soldat, aime le changement et le voyage, prend sa revanche sur la fâcheuse coutume en se promenant sur ses domaines.

Savez-vous combien de milles il a parcouru?

Depuis onze cents jours qu'il est président, il a été absent de Washington pendant 510 jours et a parcouru 37,629 milles de chemin de fer.

Celui qui a dit quelque part que les américains avaient une locomotive dans le corps, celui-là avait raison.

LES PÊCHERIES AMÉRICAINES.

PROFITS ET PERTES.

En donnant le résumé de la saison de pêche finissant le 15 courant, le *Telegraph* de Gloucester, Mass., dit que les pêcheurs de Gloucester ont été heureux dans leurs opérations. La flotte pour le hareng salé a capturé beaucoup de poissons, mais les prix ont été bas. La flotte pour la pêche du hareng frais a mieux réussi, mais la vente a rapporté peu de profits. Les prix sur le poisson sont tombés. La saison tout en étant heureuse ne sera guère profitable. La flotte de Gloucester a éprouvé des dommages considérables.

Les pertes de vie ont été nombreuses. Vingt deux navires évalués à \$103,080, ont été perdus. 137 hommes sont périés, 28 de ces malheureux laissent sans ressources des familles nombreuses; formant en tout 83 orphelins.

LES AFFLIGÉS DES ÉTATS-UNIS.

Le nombre des infirmes de tout genre est immense aux États. Voici les statistiques fournies par le dernier recensement. Il y a: 20,320 aveugles, 11,343 hommes et 8,977 femmes. Sur ce nombre, 16,966 sont des blancs, 2,966 nègres, 355 mulâtres, 4 chinois et 29 sauvages.

Sourds et muets, 16,205; hommes, 8,916; femmes, 7,289; 1,298 noirs. Fous, 37,208; à part 1,822, tous sont des blancs. Idiots, 24,527, dont 14,485 hommes et 10,042 femmes. Il y a dans cette catégorie 3,188 nègres et mulâtres, âgés de plus de 100 ans, 141 aveugles, 2 sourds et muets, 7 fous et 5 idiots.

CONCORD, N. H.

Le 7, le feu a détruit pour \$30,000 de propriété. M. Joseph Bienvenu a perdu près de \$3,000 dont \$1,000 couvertes par l'assurance. M. Bienvenu est le propriétaire d'une manufacture de voitures, il n'emploie que des Canadiens. Il a repris de suite ses travaux.

Le presbytère est terminé et le Rvd. J. J. Barry l'occupe depuis deux semaines. C'est un magnifique édifice en briques.

3,000 pianos ont été détruits dans l'incendie de Chicago, et pour au-delà de \$1,500,000, d'autres instruments de musique.

REMERCIEMENTS.

Nous offrons nos sincères remerciements à un des fondateurs de *L'Étendard National*, M. Emery Lapière, de Concord, N. H., qui nous a transmis une liste de 60 abonnements. M. Lapière peut être considéré à bon droit, comme un des bienfaiteurs de notre journal.

Nos compatriotes de Concord et de Manchester, N. H., ont aussi droit à nos remerciements pour l'encouragement liéral qu'ils veulent bien nous accorder.

ELECTIONS DU MASSACHUSETTS.

La législature sera composée de 186 Républicains, 47 démocrates, 3 partisans de la réforme du travail et 4 prohibitionnistes. La majorité du gouverneur Washburn sera de 14,500 sur les 3 autres candidats. La majorité du gouverneur Claflin, l'année dernière, n'était que de 8,861.

Un petit cirque de bottes (*boot black*), âgé de onze ans vient d'acheter une propriété, à Détroit, pour \$900 qu'il a payé comptant. La somme était en 10 cents et en 6 cents. Il a fallu 3 heures pour la compter. Ce pauvre enfant avait économisé cette somme depuis 3 ans.

Il existe un nouveau genre d'industrie à New-York. Les enfants ramassent les bouts de cigares jetés dans la rue, les vendent aux tabacconistes qui les convertissent en tabac.

Reverdy Johnson, l'ex-ministre américain, à Londres, défendra les prisonniers Kuklux, à Columbia, Caroline du Sud.

FAITS DIVERS.

LE DANGER DE FUMER AU LIT.—Un épouvantable accident est arrivé à Bruxelles.

Le chevalier du Bois de Bianco, habitant rue Broderode, 25 en face de la grille du palais, a été trouvé carbonisé dans son lit.

M. du Bois avait la fâcheuse habitude de fumer au lit, avant de s'endormir. Hier matin son domestique, ne percevant aucun bruit dans la chambre de son maître, alors que la veille au soir, vers onze heures, il l'avait parfaitement entendu rentrer et se coucher, se disposa à l'aller réveiller.

Comme il ouvrait la porte de la chambre à coucher, une bouffée de fumée acre le prit à la gorge, le renversant à demi sur le palier: en même temps des flammes ardentes sortaient de l'appartement.

Le domestique cria au secours et le factionnaire de garde à la grille du Palais, apercevant les lueurs d'incendie dans l'appartement du premier étage, donna l'alarme de son côté. On accourut: un voilesin, un mouchoir serré sur la bouche, pénétra dans la chambre, et au milieu des flammes enleva M. du Bois de Bianco de sa couche embrasée.

On s'aperçut bientôt que ce n'était plus qu'un cadavre que l'on venait de sauver; le haut du corps, la tête notamment était noir, complètement carbonisé, ramassé sur lui même.

La victime avait soixante-trois ans.

UNE SCÈNE TOUCHANTE.—M. Lee, ministre presbytérien du village de Waterford, dans l'Etat de New-York, était une nuit à préparer un sermon, lorsque tout-à-coup sa fenêtre fut violemment ouverte et un voleur fit irruption dans la chambre en lui disant: Donnez-moi votre montre et votre argent et surtout ne faites pas de bruit ou je fais feu.

"Serrez votre pistolet" répondit M. Lee, je ne ferai pas de résistance et vous pouvez prendre tout ce que je possède."

Le bandit mit son arme dans sa poche et M. Lee reprit: "Je vais vous conduire là où sont mes trésors les plus précieux," et il le conduisit dans une chambre où ses deux enfants reposaient.

"Voici, dit le ministre, mes trésors les plus précieux. Me les enlèverez-vous? Il ajouta qu'il était excessivement pauvre et que tout ce qu'il pouvait acquérir était consacré à l'éducation de ses enfants, qui avaient perdu leur mère depuis quelques années. Le voleur était ému: ses yeux se remplirent de larmes et bientôt il manifesta le plus grand repentir de son action. M. Lee le fit mettre à genoux et l'homme de bien et le criminel prièrent longtemps. Au matin, lorsqu'ils se séparèrent, ils étaient les meilleurs amis du monde, et le ministre n'oublia pas de lui dire avant de partir: Allez et ne volez plus.

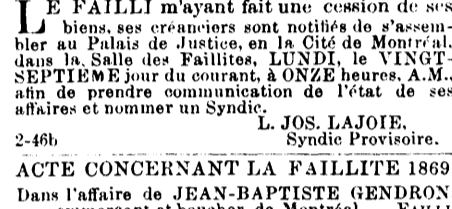
IL N'Y A PAS DANS MONTRÉAL, DE magasin, où l'on puisse trouver une variété aussi grande, de Bijouteries, Coutelleries, Porcelaines, Albums, Concertinas, Boîtes à ouvrage, Sachets pour Dames et Messieurs, Bouteilles de toilette, Joujoux etc., etc., qu'au MAGASIN DE SI ET 50 CENTIMS, DE LA PARTIE OUEST, Vis-à-vis la MAISON RECOLLET. N. B.—Nouveautés reçues chaque semaine. Une visite est sollicitée. 2-471 J. F. RAYMORE. AVIS. J'AI ADMIS M. W. G. STETHEM comme associé dans mon commerce; la Société devant dater du 1er Avril 1871, et toutes les dettes et les créances, à cette date et depuis, deviendront celles du nouvel établissement. CHAS. T. PALSGRAVE. La Fonderie de caractère, de Montréal, Palsgrave & Stethem, propriétaires, continuera les affaires dans les anciennes bâtisses. PALSGRAVE & STETHEM. 14 Novembre, 1871. 2-57 d

AVIS. LES ABONNÉS DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs armoiries à bas prix, chez N. RHÉAUME. 75—RUE ST. LAURENT.—75 2-47 f

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869. Dans l'affaire de JOHN CHAMARD, marchand de grains, de Montréal. FAILLI. LE FAILLI n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, dans la Salle des Faillites, LUNDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du courant, à ONZE heures, A.M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic. L. JOS. LAJOIE, Syndic Provisoire. 2-46b

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869. Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE GENDRON, marchand et boucher, de Montréal. FAILLI. LE FAILLI n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, dans la Salle des Faillites, LUNDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du courant, à TROIS heures P.M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic. L. JOS. LAJOIE, Syndic Provisoire. 2-46b

ETABLISSEMENT EN 1854. GEORGE YON, Plombier et Ferblantier. 241—RUE ST. LAURENT—241 (2ème l'orte de la Rue Ste. Catherine.)



GEORGE YON se charge de toutes sortes d'ouvrages en Fer blanc, Zinc, Tôle de Russie, Tôles galvanisées, pose de Fournaies à air chaud, entreprendre et repare les Couvertures, Dalles, Dallaux, pose de baigns, Cabinets d'aisance (Water Closets), Bols à mains, Laviers, Tuyaux à l'eau, Tuyaux à gaz, Gazeliers, Cloches pour maisons. A son magasin, on trouvera toutes sortes d'Ustensiles nécessaires pour l'usage de la maison. 2-45x

F. X. BEAUCHAMP, (Successeur de D. Smilie.) BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRECIEUSES. 134—RUE ST. FRANCOIS-XAVIER—134 2-45zz

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE. (Coin des Rues Craig et St. Laurent.) MONTREAL. On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 2-45x

\$30,000 VALANT EN HAPPE FAITES DRAPS, TWEEDS, CASHMIRE FRANÇAIS ET ANGLAIS NOUVELLEMENT IMPORTÉS A 20 POUR CENT AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE VENEZ ET JUGEZ. L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande variété de CHEMISES, COLS, COLLETS, ETC. A DES PRIX TRES MODERES R. DEZIEL, NO. 131, RUE ST. JOSEPH. Toute commande sera exécutée avec goût et promptitude 2-39z

LAURENCELLE & VARY, FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 33, RUE NOTRE DAME. 2-31zz

LAURENCELLE & VARY, FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 33, RUE NOTRE DAME. 2-31zz

LAURENCELLE & VARY, FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 33, RUE NOTRE DAME. 2-31zz

LAURENCELLE & VARY, FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 33, RUE NOTRE DAME. 2-31zz

LAURENCELLE & VARY, FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 33, RUE NOTRE DAME. 2-31zz

A. BELANGER MAGASIN DE MEUBLES 276, Rue Notre-Dame MONTREAL. 2-25zz

Institut Telegraphique de la Puissance. 89, RUE SAINT JACQUES, MONTREAL, P.Q. GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire. Etabli dans le but de qualifier des Opérateurs pour les nouvelles Lignes Télégraphiques qui se construisent actuellement par toute la Puissance du Canada et les Etats-Unis.

Ce Collège établi il y a trois ans, peut aujourd'hui être considéré comme une Institution permanente. Son accroissement si rapide et sa prospérité sont dus aux demandes des propriétaires de lignes télégraphiques, et le Propriétaire doit son succès à l'habileté qui a marqué l'enseignement de cet art utile par les Professeurs attachés à l'Institut. Le développement rapide et l'utilité du Télégraphe Electrique, et conséquemment la demande toujours croissante pour des Opérateurs de premier ordre, rendent l'établissement de Collèges pour l'enseignement de cette branche d'abandonnée. Les Surintendants de Lignes Télégraphiques voient ce mouvement avec faveur. Les Collèges Commerciaux ont, jusqu'à un certain degré, entrepris l'enseignement de cette branche aussi bien que des autres branches de l'éducation commerciale; mais les connaissances télégraphiques ainsi acquises ont toujours été regardées comme de second ordre; à ce point que les Collèges de Chicago, Milwaukee, Buffalo, New-York, etc., ont discontinué l'enseignement, et recommandent l'Institut Télégraphique comme l'endroit où une connaissance parfaite de cet art à la fois intéressant, savant et utile peut-être le plus convenablement obtenue. La perspective pour les Jeunes Gens et les Dames qui étudient la télégraphie, de se procurer bientôt des situations lucratives, ne saurait être meilleure qu'à présent, et nous recommandons instamment à ceux qui désirent embrasser une carrière plaisante et rémunérative de se qualifier comme Opérateurs sur les diverses Lignes Télégraphiques. Les Elèves, en quittant l'Institut, reçoivent un certificat de capacité, qui leur permet de remplir de suite les vacances qui auraient lieu dans la Puissance du Canada et les Etats-Unis. De prime abord, on peut obtenir un salaire de \$30 par mois; mais après deux ans de pratique, on n'a aucune difficulté à obtenir \$50 ou \$60 par mois; on paie même de \$100 à 170 par mois aux Etats-Unis. La connaissance pratique de la télégraphie convient surtout aux Dames; et en effet, elles sont les Opérateurs favoris en Angleterre et en Amérique, reçoivent un salaire plus élevé, comparé avec les autres emplois, que les hommes, tandis qu'elles ont plus de facilité naturelle pour apprendre cette science. Savoir lire et écrire passablement sont les seules connaissances rigoureusement nécessaires, et toute personne de capacité ordinaire peut devenir excellent Opérateur. Nous avons la preuve dans le cas de plusieurs gradués qui, avec peu d'instruction et aucune idée du fonctionnement de la télégraphie en entrant, sont devenus de bons Opérateurs en quelques mois. C'est aussi une bonne occasion pour les étudiants d'apprendre à écrire vite. Quelques-uns de nos gradués qui pouvaient à peine écrire leurs noms prennent aujourd'hui les messages au taux de 25 à 30 mots par minute.

LES DEVOIRS D'UN OPERATEUR. Il n'y a pas de métier ni de profession qui exige moins de travail, et en même temps où l'employé jouisse d'une plus grande liberté et indépendance; car il est constamment maître de l'instrument qu'il dirige, il occupe ordinairement un bureau à lui seul, sans directeur ni maître, n'ayant qu'à recevoir et à expédier les messages. Il travaille ordinairement de 10 à 12 heures par jour, moins les heures ordinaires pour les repas. Les Opérateurs ne sont pas requis de travailler le dimanche. L'Institut est complètement pourvu de tous les appareils, etc., d'un grand Bureau de télégraphie de premier ordre. Des dépêches de toutes descriptions, des nouvelles des chemins de fer, arrivées et départs des trains, des Rapports des Marchés et des Dépêches par le Câble Transatlantique, sont expédiées et reçues, tel que pratiqué sur des lignes ordinaires. L'instruction individuelle est donnée à chaque étudiant, d'après son plus ou moins d'aptitude pour cette science. On n'épargne ni le travail, ni la dépense pour qualifier les étudiants pour les situations les plus importantes, sous un aussi bref délai que possible. Les élèves peuvent commencer leurs études en aucun temps, et les continuer dans les collèges jusqu'à ce qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour faire de bons Opérateurs, et ce sans charges extra. Il n'y a pas de vacances. Heures d'étude: de 9 heures du matin jusqu'au midi, et de 1.30 à 6 heures P.M. Le temps ordinaire pour se perfectionner dans cette science est de quinze semaines; mais ceci dépend, bien entendu, de l'aptitude plus ou moins grande des élèves pour l'étude. Quelques-uns des gradués qui occupent des situations dans les Bureaux de Télégraphie ont fait leur cours d'étude dans l'espace de cinq à huit semaines. Le prix pour le cours complet est de Trente Dollars. Il n'y a aucune dépense extra, vu que tous les matériaux et instruments nécessaires sont fournis par le Collège. Une ligne a été construite sur laquelle les élèves pourront pratiquer lorsqu'ils seront suffisamment avancés. Dans le cas de l'interruption des communications par la rupture des fils, les réparations sont conduites par un Professeur de Télégraphie sous les yeux des élèves, afin qu'ils puissent acquérir une connaissance réellement pratique de la science de la Télégraphie. GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire. Montréal, Septembre 1871.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMEE THE COOK'S FRIEND NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERS RESPECTABLES. 2-33zz

LES SOUSSIGNÉS qui ont remporté cinq premiers prix à l'Exposition Provinciale tenue à Montréal en 1870, viennent d'importer un assortiment de roues et d'essieux en acier, de qualité insurpassable. Tous s'accordent à dire que ces roues ne peuvent manquer, ayant plus de rails que les roues ordinaires. Les soussignés invitent le Public à visiter leur grand assortiment de voitures d'été et d'hiver. D. GERVAIS & CIE. No. 810 RUE CRAIG. 2-441 Dépot, 69, Rue Bonaventure.

DEPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa 10 Novembre 1871. L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom. TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'EGLISES. Tentures pour Salons, Françaises en Soie, etc., 237 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 2-21zz

ON DEMANDE DIX JEUNES GENS RESPECTABLES et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES. Pour les détails, voir l'annonce de l'Institut Télégraphique de la Puissance. Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques. S'adresser à l'Institut Télégraphique de la Puissance, 89, rue St. Jacques, et au bureau du Canadian Illustrated News, Hearsthouse, et de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place-d'Armes, Montréal. 2-36ff.

REFRIGERANTS PATENTÉS. DE \$8 A \$40. Ces REFRIGERANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de POELES DE CUISINE, COUCHETTES EN FER, FONDS A RESSORTS DE TACHER, OBJETS EN ETAIN ET VERNISSÉ, POTS A THE ET CAFÉ AMÉLIORÉS, ETC., ETC. Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de COUCHETTES EN FER TRAVAILLÉ ANGLAIS. MEILLEUR ET CIE., 526, Rue Craig. 2-18zz

Chemin de Fer du Grand-Tronc. SERVICE D'HIVER. Le et après LUNDI prochain, le 30 OCTOBRE, LES TRAINS partiront de MONTREAL comme suit: Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 7.00 A.M. Train de la Malle pour Island Pond, et les Stations intermédiaires... 2.00 P.M. Train de la Malle de Nuit pour Québec, Island Pond, Portland et Boston... 10.30 P.M. Express pour Boston via Vermont Central... 9.00 A.M. Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en communication avec les trains de Stanstead, Shefford, Chambly et Contés de Sud-Est, et avec les chemins de Fer et Vapeurs du Lac Champlain... 3.00 P.M. Trains Express pour Boston, New-York, etc., via Vermont Central... 3.30 P.M. Express de Jour pour Toronto et les Stations intermédiaires... 8.00 A.M. Express de Nuit pour Toronto et les Stations intermédiaires... 8.00 P.M. Train Local pour Brockville et les Stations intermédiaires... 4.00 P.M. Train d'accommodement pour Kingston et les Stations intermédiaires... 6.00 A.M. Il y aura des Chars Doroiters Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet. C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 2-21-ff

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR. Le Soussigné est agent pour la Cafetière Mocha à vapeur, le Fer combiné à gaudrier et repasser, le célèbre Stupolo pour nettoyer et polir, et le poêle de passage à charbon, American Base Burner. L. J. A. SURVEYER, 24, RUE CRAIG, Montréal. 2-10zz

A TELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent. T. St. George continuera à prendre des commandes pour pose de tuyaux à gaz et à l'eau, pour ouvertures en fer blanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournitures à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs américains. T. ST. GEORGE, 98, RUE ST. LAURENT. 2-24zz

LIBRAIRIE ET DEPOT DE JOURNAUX. SENÉCAL & CIE., 495, Rue Craig, Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

A PRETER. \$20,000 sur Propriétés de Ville ou de Campagne. S'adresser à L. BEDARD, Notaire. 2-231 No. 10 Rue St. Jacques.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. E T A B L I E 1828. CHARLES GARTH ET CIE., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ, FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC. Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR: USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC. Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Branneries, Rapporterie, Phars, etc., etc. —AUSST— On entreprend de faire chauffer les Bâtimens publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaud, Patente de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés. En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gase-liers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travailés, avec appareils de Fer Malléable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig, 1-47-zz MONTREAL.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE... \$4.00 par an. PAR NUMERO... 10 Centims.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Prix: 5 centims par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centims la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY. LES effets de la Gomme d'Epinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment remarquables. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centims par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. 2-24zz (Etabli en 1859.)

J. D. NORMANDIN, RELIUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS. Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés. Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché. No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE. ABONNEMENT... \$3.00 par année Aux Etats-Unis... 3.50 Par numéro... 7 Centims Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES... 10 Centims la ligne 1re fois 5 Centims 2me " &c. Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration. FRAIS DE POSTE—ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centims par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centims qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.

LIBRAIRIE ET DEPOT DE JOURNAUX. SENÉCAL & CIE., 495, Rue Craig, Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

A PRETER. \$20,000 sur Propriétés de Ville ou de Campagne. S'adresser à L. BEDARD, Notaire. 2-231 No. 10 Rue St. Jacques.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. E T A B L I E 1828. CHARLES GARTH ET CIE., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ, FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC. Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR: USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC. Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Branneries, Rapporterie, Phars, etc., etc. —AUSST— On entreprend de faire chauffer les Bâtimens publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaud, Patente de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés. En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gase-liers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travailés, avec appareils de Fer Malléable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig, 1-47-zz MONTREAL.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE... \$4.00 par an. PAR NUMERO... 10 Centims.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Prix: 5 centims par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centims la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY. LES effets de la Gomme d'Epinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment remarquables. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centims par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. 2-24zz (Etabli en 1859.)